



# Rapport d'orientation Budgétaire 2025

Conseil communautaire du 13 février 2025

# SOMMAIRE

Rappel des dispositions juridiques .....	3
<b>I. La situation économique nationale et internationale .....</b>	<b>3</b>
A. Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques .....	3
B. La Loi de Finances 2025 : quels impacts pour le Grand Belfort.....	9
<b>II. Evaluation du contexte local .....</b>	<b>10</b>
A. Les dépenses de fonctionnement.....	10
B. Une baisse continue de la dotation globale de fonctionnement .....	16
C. Des recettes indexées sur la TVA revues fortement à la baisse .....	16
<b>III. Les orientations budgétaires 2025 .....</b>	<b>17</b>
A. Les recettes et dépenses de fonctionnement .....	17
B. Les ratios de gestion .....	19
1) Le solde de gestion courante.....	19
2) L'épargne brute .....	20
3) L'épargne nette .....	20
<b>IV. Le projet de territoire : « Grand Belfort 2030 » .....</b>	<b>21</b>
A. La poursuite d'investissements structurants.....	21
B. Projection de la dette .....	23
<b>V. Le service public des déchets ménagers .....</b>	<b>26</b>
<b>VI. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.....</b>	<b>28</b>
A. Budget annexe de l'eau .....	28
B. Budget annexe de l'assainissement.....	35
C. Lotissement artisanal Les Errues .....	42
<b>Annexes.....</b>	<b>43</b>
Eléments sur la dette du Budget Principal .....	43
Eléments sur la dette du Budget Eau .....	44
Eléments sur la dette du Budget Assainissement .....	45

## Rappel des dispositions juridiques

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif pour les collectivités appliquant le référentiel M57. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Selon les nouvelles dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la Loi NOTRe, cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote du Conseil Communautaire.

Le vote du budget primitif est prévu pour le 24 mars 2025.

Au moment de la rédaction du rapport, le PLF 2025 n'est pas connu. Le projet porté par le précédent gouvernement démissionnaire prévoyait une participation massive des collectivités locales au redressement des comptes publics au travers de différentes mesures dont chacune aurait profondément affecté les recettes du Grand Belfort (fonds de réserve, baisse du taux de FCTVA et fin du FCTVA en fonctionnement, gel des recettes indexées sur la TVA, baisse de l'enveloppe fonds verts, hausse de la cotisation à la CNRACL ...). La seule mesure relative au fonds de réserve représentait une dépense de 1,3 M€. L'ensemble des mesures a été évalué à plus de 2,5 M€.

Si les discussions en cours au Parlement projettent une participation moindre de l'ensemble des collectivités à l'effort national, ces dernières ne disposent d'aucune visibilité sur ces données indispensables à l'élaboration d'un budget.

Outre la hausse de la cotisation à la CNRACL, le présent rapport ne retient que la prévision du gel des recettes adossées à la TVA (ex-Taxe Foncière et ex-CVAE), qui représente une perte de 1 M€ par rapport au budget primitif 2024 et par rapport aux notifications maintenues par l'Etat jusqu'en fin d'année.

## I. La situation économique nationale et internationale

### A. Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques

Conjonctures française et internationale, impacts post Covid, impact de la guerre en Ukraine, contexte géopolitique au proche orient, instabilité gouvernementale... ce sont autant d'inconnues et de variables qui complexifient la mise en place des trajectoires économiques.

### Niveau du PIB réel en France:

**Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre**



Sources: Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

*Source : projection macroéconomiques – Banque de France décembre 2024*

Pour 2024, la Banque de France estimait que l'économie française réussirait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, permettant une reprise de la croissance plus nette en 2025 et en 2026.

En moyenne annuelle la croissance s'établirait entre 1,1% et 1,5% en 2024, principalement tirée à la hausse par les consommations des ménages qui progresserait davantage que le PIB.

Malgré un contexte économique incertain, les prévisions semblent s'orienter vers un recul de l'inflation totale pour retomber proche de 2,5% en 2024 et proche 1,5% en 2025 et 1,7% en 2026, principalement en raison du reflux des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés. L'inflation dans les services serait quant à elle plus persistante. Cependant la demande intérieure reste ralentie par l'investissement des entreprises et des ménages en raison des conditions financières encore trop pesantes.

Pour 2025, le PIB progresserait faiblement à 1,2% grâce à un repli du taux d'épargne et à un desserrement des conditions financières qui pesaient sur les ménages et les investisseurs privés. Pour 2026, la reprise se confirmerait avec une croissance du PIB à 1,5% et la consommation continuerait sa progression.

**Tableau B : Points clés de la projection France en glissement et niveau en fin d'année**

	T4 2023	T4 2024	T4 2025	T4 2026	T4 2027
PIB réel	1,3	0,8	1,1	1,4	1,2
IPCH	4,2	1,9	1,7	1,6	2,2
IPCH hors énergie et alimentation	3,1	2,3	2,2	1,8	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,5	7,5	7,9	7,7	7,3

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance en glissement annuel sauf indication contraire.  
Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

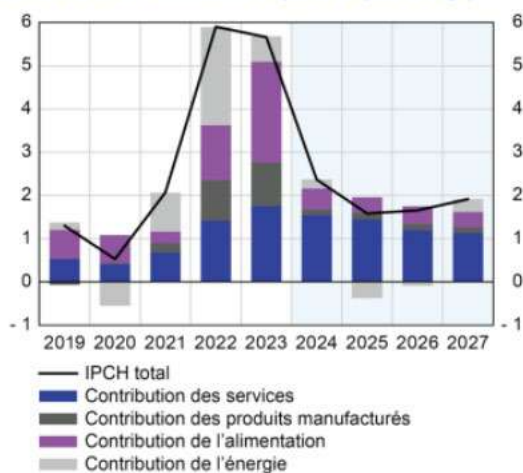
*Source : projection macroéconomiques – Banque de France décembre 2024*

Après avoir atteint des niveaux records avec 5,7% en moyenne annuelle sur 2023, l'IPCH devrait atteindre 1,9% au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 puis retomber à 1,7% en 2025 et 1,6% en 2026 en raison de la baisse des prix de l'alimentation et de l'énergie et ce malgré un difficile replis sur les services.

**Décomposition de l'IPCH (indice des prix) et contribution des différentes composantes de l'inflation :**

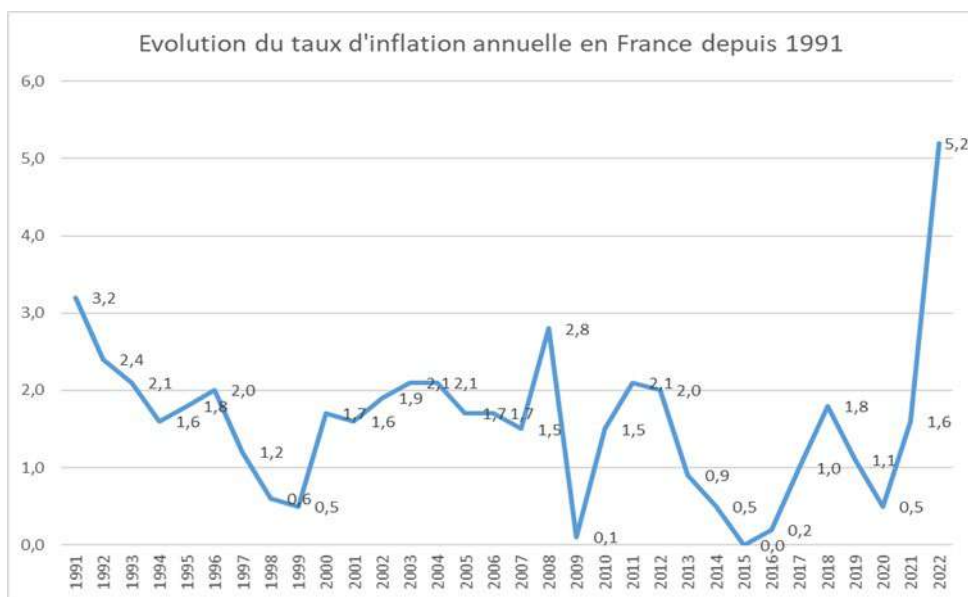
**Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH**

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

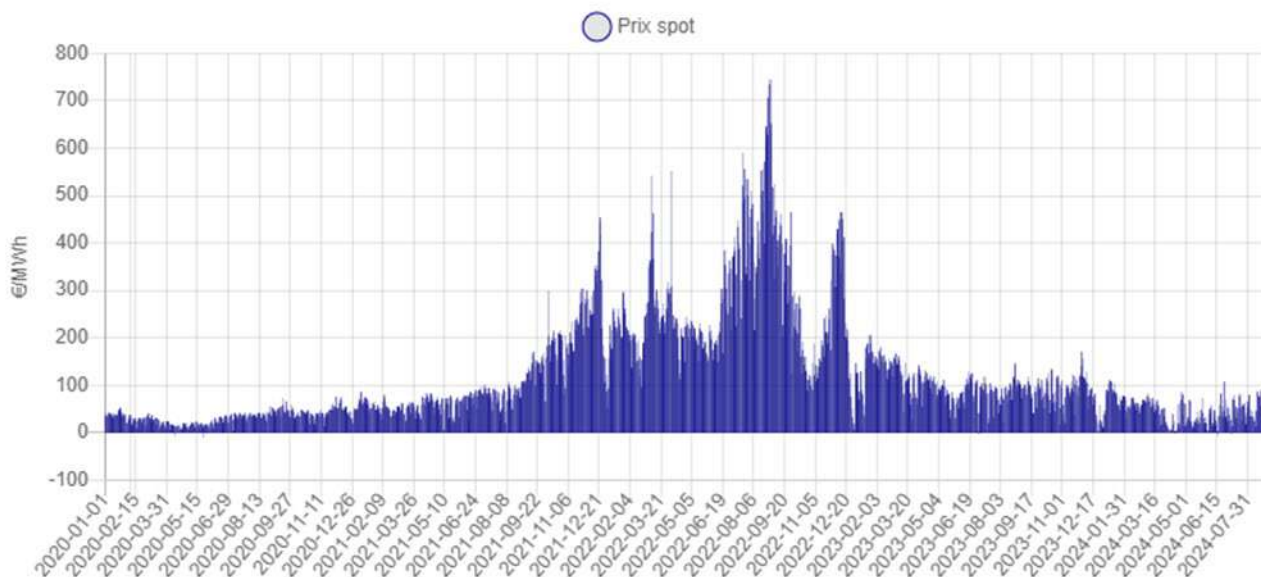
Source : projection macroéconomiques – Banque de France décembre 2024



Graphique selon données : Insee, indices des prix à la consommation.

L'économie mondiale apparaît à la mi-2024 moins contrainte par les conséquences directes des chocs survenus ces dernières années (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine notamment). Les coûts de l'énergie et ceux de nombre de matières premières ont reculé par rapport aux sommets atteints en 2022.

### Evolution du prix de l'électricité sur le marché de gros - Epex Spot

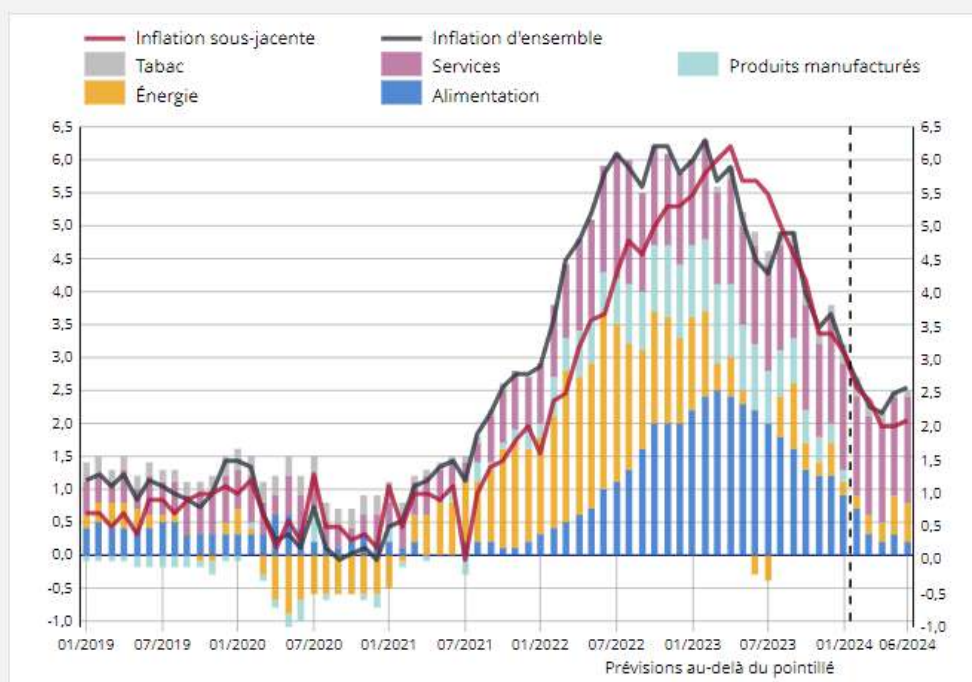


Source Nord Pool

Les prix de l'alimentation ont été les principaux contributeurs à l'inflation d'ensemble entre 2022 et 2023. Aussi le ralentissement de ces derniers laisserait présager un ralentissement de l'inflation, même si celle-ci est toujours tirée par les prix dans le domaine des services, et malgré des pics encore possibles sur les prix de l'énergie.

Figure 3 - Inflation d'ensemble et contributions par poste

(glissement annuel en % et contributions en points)



Note : pour janvier 2024, l'inflation d'ensemble constitue une estimation provisoire, l'inflation sous-jacente une prévision.

Lecture : en janvier 2024, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 3,1 % sur un an, selon l'estimation provisoire. Les services ont contribué pour 1,6 point à cette hausse.

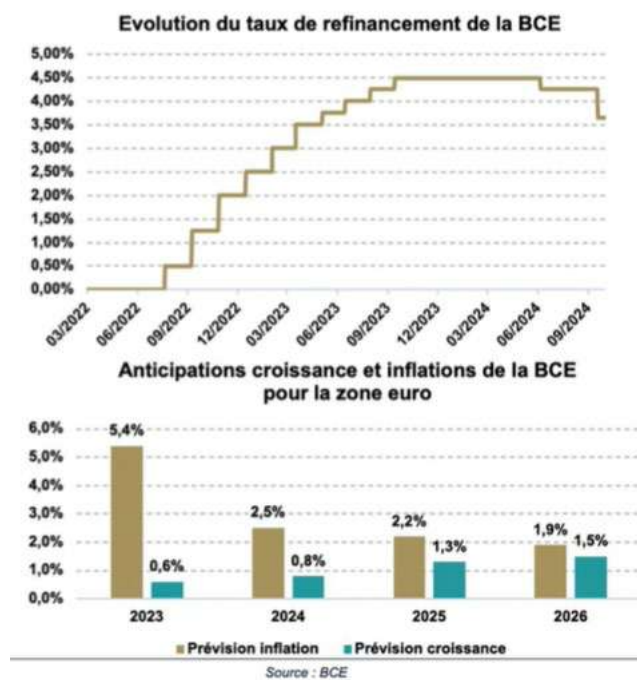
Source : Insee.

Pour l'ensemble des acteurs économiques dont les collectivités locales, les variations importantes, tant sur les prix de l'énergie que sur le niveau d'inflation pouvant encore impacter les marchés publics, constituent une problématique d'une ampleur majeure à la durée encore inconnue.

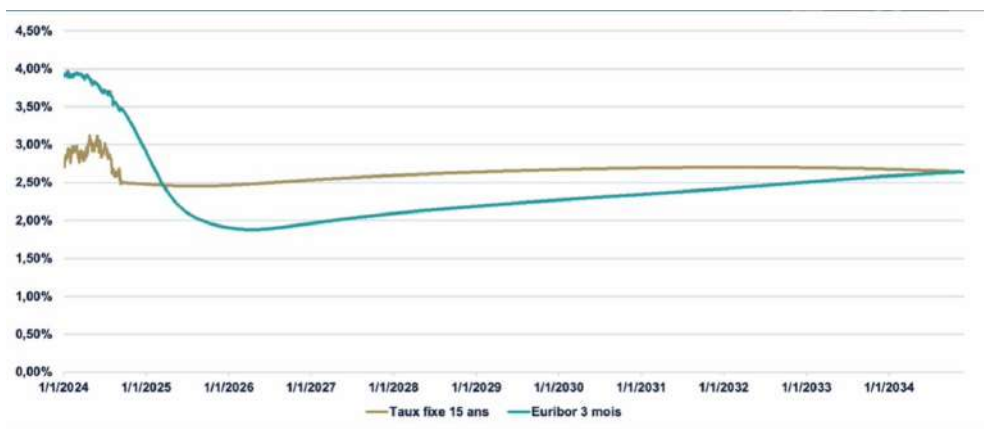
Les taux d'intérêts subissent également cette incertitude et ce contexte haussier. Afin de limiter l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) poursuit sa politique de resserrement monétaire en annonçant une deuxième baisse de son principal taux directeur (taux des facilités de dépôt) en septembre 2024.

Ceci se traduit par un resserrement de l'écart entre ses taux (l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt étant ramené à 15 points), la BCE espère réduire la volatilité des marchés bancaires. Cette mesure devrait se traduire, pour les épargnants, par une baisse de la rémunération de leurs produits d'épargne et, pour les emprunteurs (entreprises ou ménages) par une amélioration des conditions de crédits.

Ce contexte induit automatiquement une baisse des taux proposés par les établissements bancaires. Après plusieurs années où les collectivités ont pu emprunter en dessous de 1%, en septembre 2023, le taux à 15 ans se situait environ à 3,5 % (auxquels il faut ajouter la marge d'environ 1%, soit 4,5 %). Les prévisions annoncent désormais, une baisse relative de ces taux qui demeurent toutefois bien supérieurs à ceux connus avant crise.



Source Finance active présentation du 17/09/24



Source Finances actives présentation du 17/09/24

Au sens du traité de Maastricht, la dette publique s'établit à 3 159, Md€ à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, soit une augmentation de 58,3 Md€ après + 6,4 Md€ au dernier trimestre. Le déficit public s'est donc élevé à 5,5% en 2023, portant la dette à 110,6% du PIB.

Cependant, la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, l'instabilité gouvernementale, la dégradation de la note de la France et l'ouverture par la Commission Européenne d'une procédure de déficit excessif contre la France constituent un contexte difficile qui se reflète sur les marchés financiers : le spread, c'est-à-dire l'écart entre les coûts d'emprunt à dix ans de la France et de l'Allemagne a fortement augmenté depuis la dissolution et ne revient pas à ses niveaux d'avant. Cette prime de risque demandée par les investisseurs pour prêter à la France risque d'empêcher la dette française de bénéficier pleinement de la baisse annoncée par la BCE.

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	Variation entre T1 2023 et T1 2024
Ensemble des adms. Publiques	3 019	3 053	3 095	3 101	3 160	+ 141
En point de PIB (*)	111,9%	111,2%	111,0%	109,9%	110,7%	- 1,20%
Dont :						
- Etat	2 412	2 469	2 514	2 514	2 558	+ 146
- Organismes divers d'adm centrales	74	72	71	74	74	-
- Administration publiques locales	245	244	243	250	251	+ 6
- Administration sécurité sociale	288	266	265	264	277	- 11



Source INSEE, présentation Finances active du 17/09/24

## B. La Loi de Finances 2025 : quels impacts pour le Grand Belfort

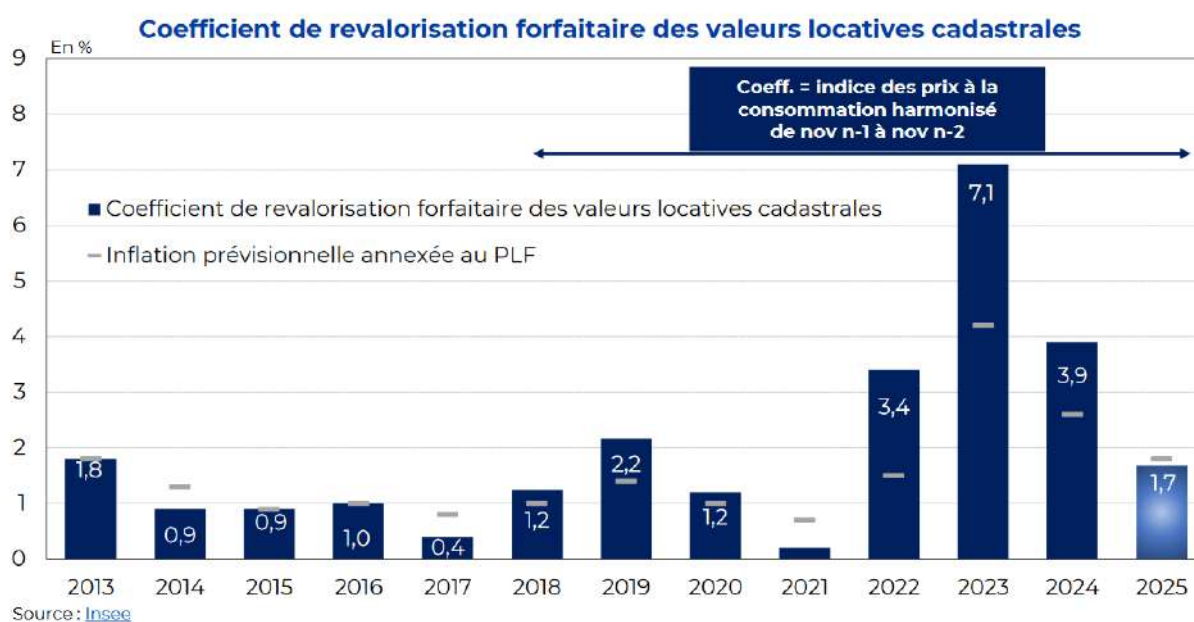
A la date de rédaction du présent rapport, le Projet de Loi de Finances 2025 et son application sur les ressources des collectivités n'est pas connu et nul ne sait ce qu'il adviendra des précédentes mesures annoncées pour les collectivités.

A ceci s'ajoute l'absence de majorité à l'Assemblée Nationale, laissant planer un doute sur une date d'adoption d'un budget pour l'Etat. Il n'est donc pas possible d'avancer une trajectoire sur les dotations de l'Etat qui seront allouées aux collectivités territoriales en 2025.

Les hypothèses de construction du budget du Grand Belfort sont basées sur une reconduction des évolutions moyennes de ces dernières années des dotations de l'Etat en 2025, et une revalorisation des bases fiscales de 1,7 %. Il n'a pas été retenu des hypothèses de contribution au redressement des comptes de l'Etat comme proposé par le précédent gouvernement, ni de restrictions sur le FCTVA.

Le principe d'une participation des collectivités au déficit national, même réduite par rapport au projet initial, demeure dans les discussions.

Enfin la revalorisation des bases en 2025 devrait être bien inférieure aux niveaux connus ces dernières années et s'établirait à 1,7 % contre près 5 % en moyenne sur les 3 dernières années. :



*Banque postale : DOB 2025 en instantané*

Cette évolution ne serait que l'application automatique compensant la hausse des coûts subis avec un an de retard et ne couvre pas les dépenses subies par les collectivités (impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, dépenses de personnel ...), et ce, alors que les recettes de DGF continuent de n'être pas indexées.

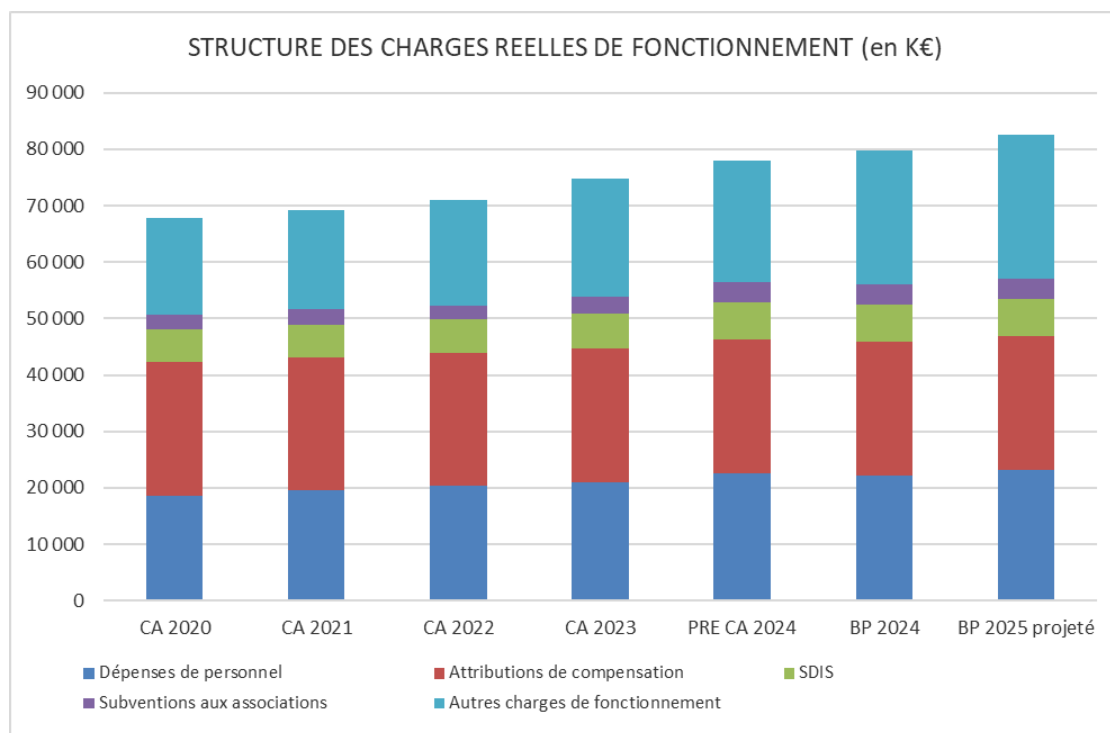
## II. Evaluation du contexte local

### A. Les dépenses de fonctionnement

Le Grand Belfort maintient sa volonté et son exigence sur la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un contexte législatif, politique, économique et social mouvant.

Les dépenses de fonctionnement évolueraient de + 3,6 % en 2025 par rapport au budget 2024 (soit +2,88 M€), principalement en raison de l'impact des charges à caractère général (+ 1,05 M€) ; mais aussi en raison de l'augmentation des charges financières (+ 521 K€) ou encore des dépenses de personnel (+ 987 K€).

Comme indiqué plus haut si les prix de l'énergie sont prévus stables (sans revenir à leur niveau d'avant crise), les frais financiers sont prévus à la hausse compte tenu de la hausse du taux d'intérêt moyen de l'encours de dette.



#### 1- Les charges à caractère général

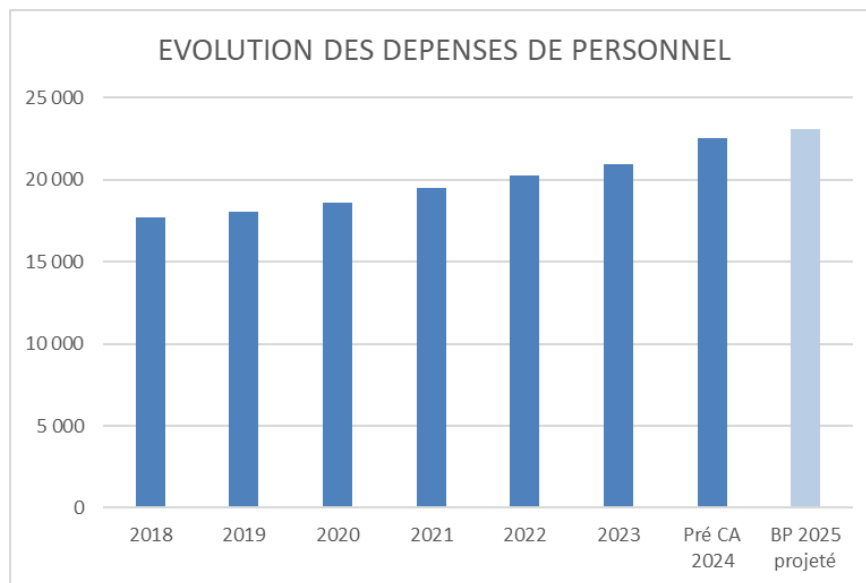
Au total, les charges à caractère général devraient augmenter de + 1,05 M€ en 2025 par rapport au BP 2024.

En K€

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	BP 2024	BP 2025 estimé
Charges générales - budget principal	12 455	15 524	13 200	13 537	14 298	14 721	15 927	17 782	18 838
Dont service Déchets Ménagers	8 489	10 816	8 547	8 497	8 788	8 362	8 982	9 317	10 526

## 2- Les dépenses de personnel du budget général

Il est envisagé une progression des dépenses de personnel à + 4,5 % par rapport au BP 2024, soit environ 987 K€, principalement sous l'effet de l'augmentation des cotisations CNRACL et de la mise en place de la protection sociale complémentaire. Voir détail ci-après.

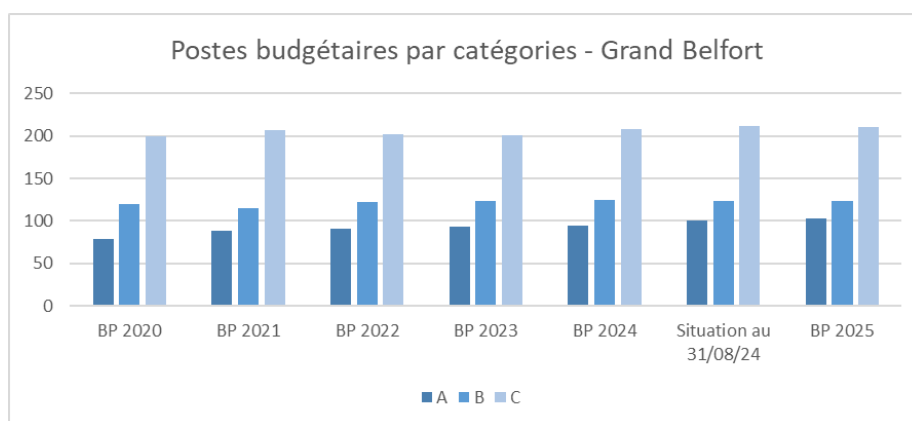


Le pilotage de la masse salariale s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la gestion afin d'assurer un juste équilibre économique et social permettant d'apporter un service public de qualité tout en maintenant un niveau d'investissement indispensable au service des usagers du Grand Belfort.

Le Grand Belfort s'appuie également sur un dialogue de gestion et une amélioration des conditions de travail des agents, gages de performances collectives pour anticiper et permettre la réalisation des projets de demain.

L'ensemble des effectifs comprenant les fonctionnaires stagiaires et titulaires et agents contractuels s'élève au 31 juillet 2024 à 388 équivalent temps plein (ETP) soit 436 postes budgétaires. La répartition des postes budgétaires par catégorie est la suivante :

Catégorie	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Situation au 31/08/24	BP 2025
<b>A</b>	79	88	91	93	94	101	102
<b>B</b>	120	115	122	124	125	123	123
<b>C</b>	200	207	202	201	208	211	211



Les évolutions des postes budgétaires, au titre de l'année 2024, sont indiquées ci-dessous :

- Transformation de 2 postes de catégorie B en catégorie A à la Direction des systèmes d'information et à la Direction Stratégie et Pilotage.
- Transformation d'un poste de catégorie C en catégorie A à la DPVD.
- Création de sept postes :
  - 1 poste de catégorie A pour le Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique ;
  - 1 postes de catégorie A à la DRH ;
  - 1 poste de catégorie A – chargé de mission Innovation ;
  - 1 poste de catégorie A ayant pour fonction acheteur, à la Direction des Affaires Juridiques ;
  - 1 poste de catégorie C, assistant administratif à la Direction de l'Urbanisme ;
  - 2 postes de catégorie C, gardes-champêtres.

Reclassement d'un poste de catégorie C d'adjoint administratif à la Direction des finances.

La répartition des postes budgétaires par filières des agents, au 31/07/2024, est définie comme suit :

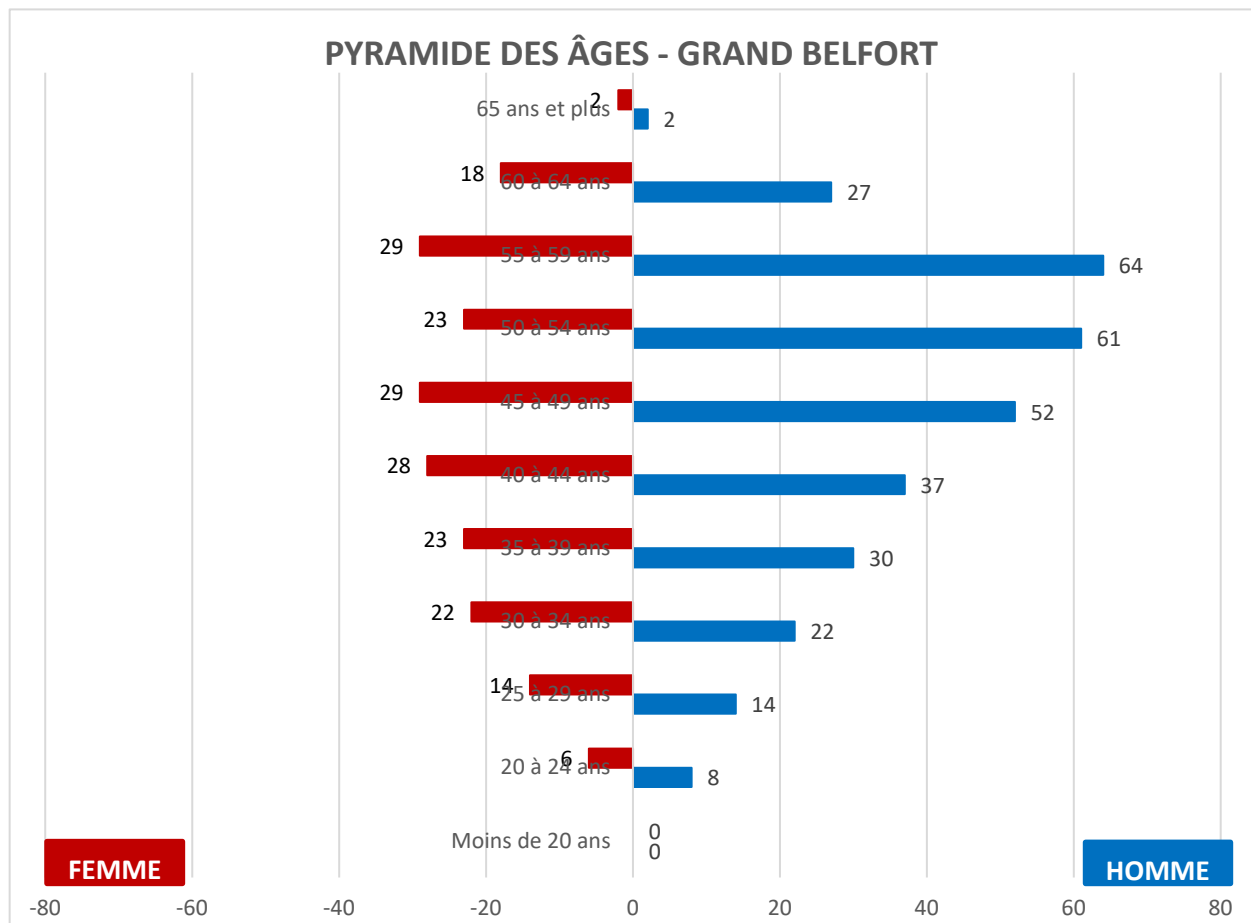
Filières	A	B	C	Total général
<b>Administrative</b>	46	30	58	134
<b>Culturelle</b>	28	51		79
<b>Emplois fonctionnels</b>	5			5
<b>Cabinet et Communication</b>	3			3
<b>Gardes Champêtres</b>			12	12
<b>Sportive</b>	1	20		21
<b>Technique</b>	18	22	142	182
<b>Total général</b>	<b>101</b>	<b>123</b>	<b>212</b>	<b>436</b>

- Démographie et pyramide des âges :

Dans son rapport annuel de juillet 2024, concernant les caractéristiques des agents de la fonction publique en 2022, le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique indique que l'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans. La fonction publique territoriale (FPT) constitue le versant le plus âgé avec une moyenne d'âge de 46 ans.

En 2022, la moyenne d'âge des femmes et des hommes au Grand Belfort était de 47 ans.

La pyramide des âges, ci-dessous, illustre le nombre d'agents par tranche d'âges en 2024.



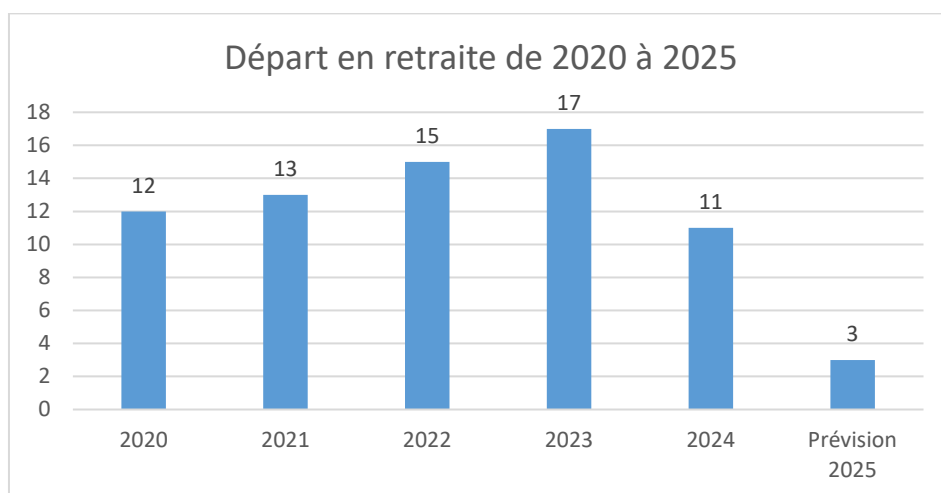
Départ à la retraite :

Depuis l'application de la nouvelle réforme des retraites, avec le report de l'âge minimal de la retraite à 64 ans, nous constatons une inflexion de départ à la retraite des agents.

Néanmoins, au regard de la pyramide des âges des agents des départs conséquents sont à entrevoir d'ici 3 à 5 ans. Cette perspective doit être analysée et anticipée afin de mesurer les impacts dans les services afin d'assurer la continuité des missions de service public.

L'évolution des départs à la retraite depuis 2020 est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
<b>Nombre de départ en retraite</b>	12	13	15	17	11	3



### Améliorer les conditions de travail pour favoriser l'attractivité, la fidélisation de la collectivité

Le Grand Belfort s'inscrit dans la volonté d'améliorer les conditions de travail afin de favoriser l'attractivité et la fidélisation des agents de la collectivité. Différentes mesures ont été prises dans ce sens et verront leur pleine application en 2025, à savoir :

- L'intégration des agents avec la mise en œuvre d'actions spécifiques et de la transmission d'un livret d'accueil.
- La revalorisation de l'Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE – décret n°2023-627 du 19 juillet 2023) des enseignants du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) pour un montant de 79 500 € au titre de l'année de 2025.
- L'année 2025 sera marquée, en matière de protection sociale des agents, par la mise en œuvre d'une convention de participation à la garantie prévoyance.
- Afin d'apporter une visibilité de carrière aux agents contractuels, et d'assurer un pilotage efficient de la masse salariale, il a été décidé de mettre en œuvre une symétrie, au même titre que les agents titulaires, d'un avancement d'échelon des grilles statutaires aux agents contractuels à compter du 01 janvier 2022.
- Le budget 2025 intégrera, les crédits nécessaires au titre de l'action sociale (CNAS, participation employeur des déplacements domicile-travail etc.), la formation et la prévention pour assurer des conditions d'emploi favorables aux agents.

Au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort, 93 agents perçoivent une nouvelle bonification au titre des décrets 2006-779 et 2006-780 du 3 juillet 2006.

Le montant brut (hors charge patronales), versé entre janvier et septembre 2024 représente 62 478 €.

Par ailleurs, certains personnels de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort bénéficient d'avantages en nature. Au 31 décembre 2024, 19 agents bénéficiaient d'un véhicule de fonction ou de service avec remisage à domicile (tous budgets confondus).

## Perspectives budgétaires

En 2025, les perspectives budgétaires tiennent compte d'une part des mesures incompressibles et réglementaires et d'autre part, des évolutions nationales possibles et du contexte macroéconomique :

### - Mesures incompressibles et réglementaires :

- Augmentation du taux de cotisations maladies au 1er janvier 2024 : le décret du 30 janvier 2024 a augmenté d'un point le taux de cotisations vieillesse affectée à la CNRACL passant de 31,65% au lieu de 30,65. Cette hausse avait été composée, pour l'année 2024, par une baisse d'un point du taux des cotisations maladies à 8,88 % au lieu de 9,88 %. Au 1er janvier 2025, le taux de cotisations maladies est rétabli à 9,88%. Montant estimé à + 255 K€ en 2025.
- Mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) à travers la garantie « Prévoyance » à compter du 01 janvier 2025 ; montant estimé à + 124 K€ en 2025.
- L'évolution du glissement vieillesse technicité (GVT) du fait des avancements d'échelons et de grades ou de la promotion interne. Cette augmentation naturelle des rémunérations liées à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet une progression de carrière des agents. Montant estimé à + 61K€ en 2025.
- La mise en œuvre du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 instaurant, pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des gardes champêtres, un nouveau régime indemnitaire.

### - Evolutions possibles en lien avec le contexte macroéconomique :

- Augmentation du SMIC autour de 1,7 % sous réserve des éléments macroéconomiques et des dispositions du PLF 2025.

### - Le temps de travail

Le temps de travail à la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort suite à l'accord de janvier 2022 est de 1607 heures.

En fonction des activités et des missions des accords de service ont été mis en œuvre afin de prendre en compte les sujétions particulières.

### - Le télétravail

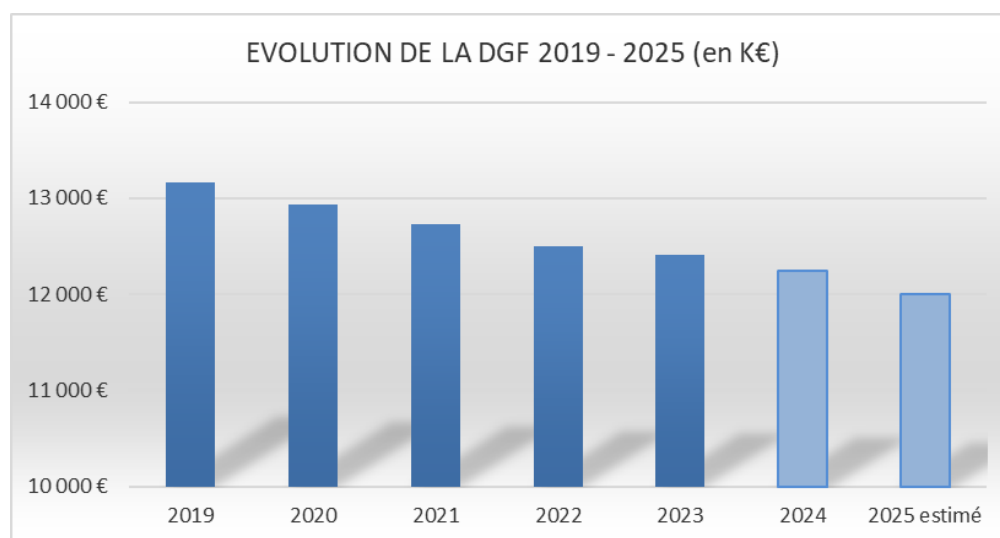
Depuis le 1er Janvier 2022, le Grand Belfort a mis en œuvre le télétravail dans le cadre du protocole relatif au télétravail.

A ce jour, le nombre d'agent total d'agent bénéficiant d'une journée de télétravail par semaine est de 133.

## B. Une baisse continue de la dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement du Grand Belfort aura perdu 1 million d'euros au cours de ces cinq dernières années à un rythme continu de - 200 K€ par an en moyenne.

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 estimé
Dotation d'intercommunalité	3 026	2 985	2 970	2 959	2 923	2 912	2 900
Dotation de compensation des EPCI	10 139	9 955	9 760	9 546	9 491	9 334	9 100
<b>DGF de l'EPCI</b>	<b>13 165</b>	<b>12 940</b>	<b>12 730</b>	<b>12 505</b>	<b>12 414</b>	<b>12 246</b>	<b>12 000</b>
	-249	-225	-210	-225	-91	-168	-246



## C. Des recettes indexées sur la TVA revues fortement à la baisse

Les recettes indexées sur la dynamique de la TVA nationale représentent près de 30 % des recettes réelles de fonctionnement au BP 2024, soit 24,9 M€, répartis entre les recettes perçues au titre de l'ex taxe d'Habitation pour 17,26 M€ et l'ex CVAE pour 7,65 M€.

L'Etat n'a annoncé qu'au dernier trimestre 2024 une baisse de ces recettes de plus de 1 M€ pour le Grand Belfort, conséquence de ses erreurs de prévisions de croissance sur l'exercice, ramenant le niveau des recettes 2024 au montant du CA 2023.

En 2025, vu les difficultés chroniques de visibilité de ces recettes depuis leur instauration et le premier projet de PLF 2025 prévoyant un gel des recettes indexées sur la TVA au titre de 2025, il est retenu une prévision de recettes 2025 au même niveau que la CA 2024.

S'agissant de la CVAE, elle n'est plus perçue par le Grand Belfort depuis 2023 et est désormais compensée en 2 parts :

- Une part fixe correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020 à 2023

- Une part variable correspondant à la dynamique de croissance, si elle est positive, de la fraction de TVA nationale et réparties en fonction d'indicateurs locaux (sauf si l'indexation à la TVA est supprimée provisoirement comme le prévoyait le précédent gouvernement)

Les services de l'Etat ont été sollicités sur les fondements du montant notifié en 2024 mais n'ont pas été encore en mesure de renseigner la collectivité.

### III. Les orientations budgétaires 2025

#### A. Les recettes et dépenses de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient progresser de + 1,7 M€ soit + 1,9 % par rapport au budget primitif 2024.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	BP 2024	BP 2025 projeté
Atténuation de charges	33 885	75 906	47 825	61 567	87 891	148 521	40 500	85 500
Produits des services	4 340 360	4 009 707	3 502 055	4 480 800	4 413 665	4 550 154	4 363 992	4 306 304
Impôts et taxes	51 185 839	53 410 470	57 382 503	60 490 090	63 464 701	66 279 730	64 492 551	66 536 305
Dotations et subventions	16 858 175	16 688 426	18 687 284	18 604 616	19 711 635	19 344 307	19 405 795	19 026 571
Produits de gestion courante	83 171	47 646	53 011	94 599	152 942	83 484	49 479	69 702
Produits financiers	771 503	291 444	347 181	211 715	267 329	319 285	270 000	320 000
Produits exceptionnels	1 931 490	1 310 631	943 898	152 668	205 305	130 092	0	0
Reprises sur provisions	40 307	0	175 000	44 276	28 112	5 838	0	
	<b>75 244 731</b>	<b>75 834 230</b>	<b>81 138 756</b>	<b>84 140 331</b>	<b>88 331 580</b>	<b>90 861 411</b>	<b>88 622 317</b>	<b>90 344 382</b>

#### Concernant les impôts et taxes :

La progression de ce poste budgétaire devrait avoisiner les + 2 M€ par rapport au BP précédent. Cette évolution s'explique principalement :

- L'éligibilité au reversement du FPIC notifié à GBCA en cours d'année 2024. En l'état de la réglementation, sur la base d'un mécanisme de garantie, cette recette est budgétée à 90 % du montant 2024 soit + 974 K€.
- La taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devraient bénéficier d'une augmentation des bases fiscales votées par le Parlement d'environ 1,7% par rapport au BP 2024, outre les rôles correctifs notifiés en 2024.
- Un ajustement des recettes de CFE, IFER et TASCOM sur la base des montants notifiés en 2024 (+ 900 K€).
- Une hausse modérée du taux de la TEOM consécutive aux nouvelles dépenses supportées par cette activité (renforcement du tri et bio déchets).
- La forte baisse (cf supra) des recettes indexées sur la TVA : - 1 M€

### Concernant les produits des services :

Ce poste est prévu en légère baisse à – 1,3 % de BP24 à BP25, soit – 57K€. La diminution de 192 K€ évaluée de manière prudente sur les déchets ménagers (cours des prix des matériaux à la revente), est atténuée par le dynamisme des entrées des équipements sportifs (piscines, patinoire) à + 105 K€.

**Les dépenses de fonctionnement** devraient progresser de + 2,88 M€ soit + 3.62 % par rapport au budget primitif 2024.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	BP 2024	BP 2025 projeté
<b>Charges à caractère général</b>	15 524 280	13 200 714	13 536 513	14 298 058	14 721 669	15 927 391	17 781 749	18 838 395
<b>Charges de personnel</b>	18 031 760	18 582 037	19 495 778	20 291 765	20 962 899	22 531 444	22 118 000	23 105 507
<b>Atténuation de produits</b>	24 389 472	24 415 331	24 125 707	24 398 833	24 565 617	24 702 841	24 699 045	24 611 812
<b>Autres charges de gestion</b>	9 072 174	10 530 357	10 771 442	11 170 973	13 466 164	13 548 383	13 494 669	13 938 503
<b>Charges financières</b>	867 295	841 834	790 308	849 118	997 162	1 237 732	1 513 000	2 034 000
<b>Charges exceptionnelles</b>	1 079 398	271 106	480 945	84 786	6 550	2 748	80 000	45 000
<b>Provisions</b>	0	0	82 205	0	0	0	0	0
	<b>68 964 380</b>	<b>67 841 379</b>	<b>69 282 897</b>	<b>71 093 533</b>	<b>74 720 061</b>	<b>77 950 540</b>	<b>79 686 463</b>	<b>82 573 217</b>

Cette progression s'explique essentiellement par les postes de dépenses suivantes :

#### Les charges à caractère général :

Une hausse des dépenses de ce poste budgétaire est attendue à hauteur de 1,05 M€. Principalement en raison d'une augmentation des dépenses des déchets ménagers de + 1,2 M€ sur la gestion du tri et des bio déchets. Les autres postes budgétaires seront globalement contenus avec des variations à la hausse et à la baisse.

#### Autres charges de gestion courante :

Une progression des dépenses de 443 K€ est projetée en raison d'une modification de l'imputation comptable de certaines dépenses informatiques de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

#### Les dépenses de personnel :

Une progression de + 987 K€ est estimée par rapport au budget primitif 2024. Comme expliqué précédemment, il s'agit d'une répercussion des mesures appliquées aux cotisations de la CNRACL et à la mise en œuvre de la prévoyance pour le personnel.

#### Les intérêts de la dette :

Une progression de + 521 K€ est projetée, conséquence de la hausse du taux d'intérêt moyen de l'encours et du recours à l'emprunt en 2024.

## B. Les ratios de gestion

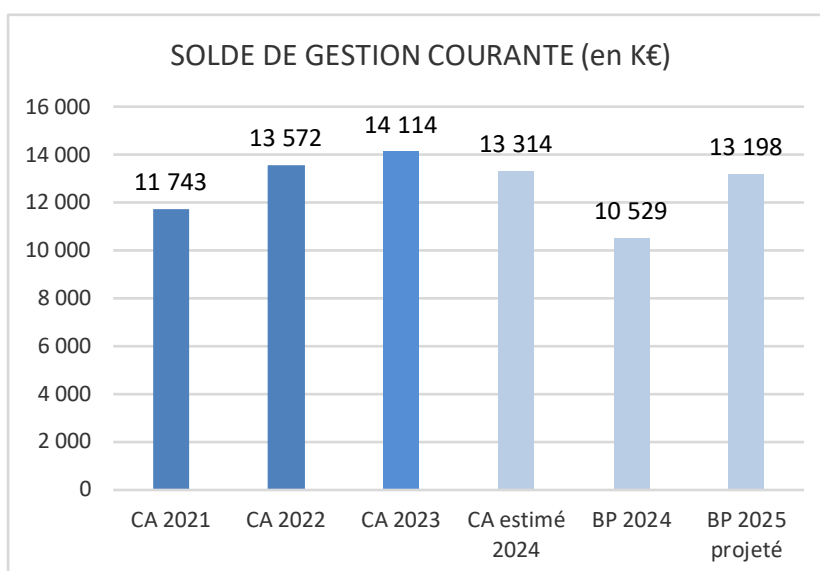
Comme expliqué précédemment, le décalage du vote du budget et le contexte très incertain portant sur les mesures du PLF 2025 impacteront le budget du Grand Belfort. Aussi, les projections de reprise du résultat 2024 estimées à ce stade (les opérations de clôture en journée complémentaire sont toujours en cours de réalisation avec le Trésorier municipal) sont pris en compte dans les calculs présentés, et ce, afin de pouvoir mesurer les marges réelles dont disposerait la collectivité si une contribution au redressement des comptes de l'Etat lui était demandé.

Le solde de gestion courante, en intégrant l'excédent de reprise du résultat 2024 en recette de fonctionnement est évalué à 13 M€ en 2025. Ce résultat a été intégré dans le calcul des ratios suivants :

### 1) Le solde de gestion courante

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA estimé 2024
Recettes de gestion courante	74 232	79 673	83 732	87 831	90 024
Dépenses de gestion courante	66 728	67 929	70 160	73 716	76 710
<b>Solde de gestion courante</b>	<b>7 504</b>	<b>11 743</b>	<b>13 572</b>	<b>14 114</b>	<b>13 314</b>

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Recettes de gestion courante	73 705	79 578	81 255	85 645	88 622	90 024
Dépenses de gestion courante	68 779	70 641	72 436	76 262	78 093	80 497
<b>Solde de gestion courante</b>	<b>4 926</b>	<b>8 937</b>	<b>8 819</b>	<b>9 383</b>	<b>10 529</b>	<b>9 527</b>
Résultat anticipé 2024						3 671
<b>Solde gestion courante corrigé</b>						<b>13 198</b>

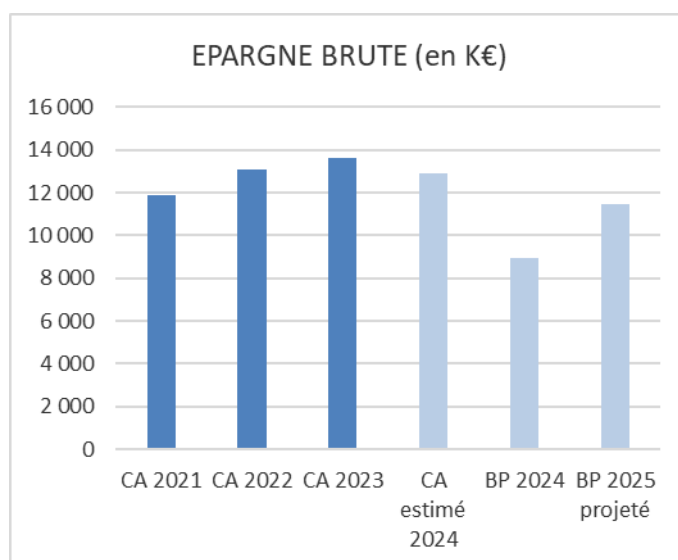


Hors reprise du résultat 2024, le solde de gestion courante devrait diminuer par rapport au budget primitif précédent d'environ 1 M€ en raison de l'évolution défavorable des recettes et dépenses de fonctionnement, et ce, malgré l'éligibilité au FPIC.

## 2) L'épargne brute

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA estimé 2024
Recettes réelles de fonctionnement	75 834	81 139	84 140	88 332	90 861
Dépenses réelles de fonctionnement	67 841	69 283	71 094	74 720	77 950
<b>Epargne brute</b>	<b>7 993</b>	<b>11 856</b>	<b>13 046</b>	<b>13 612</b>	<b>12 911</b>

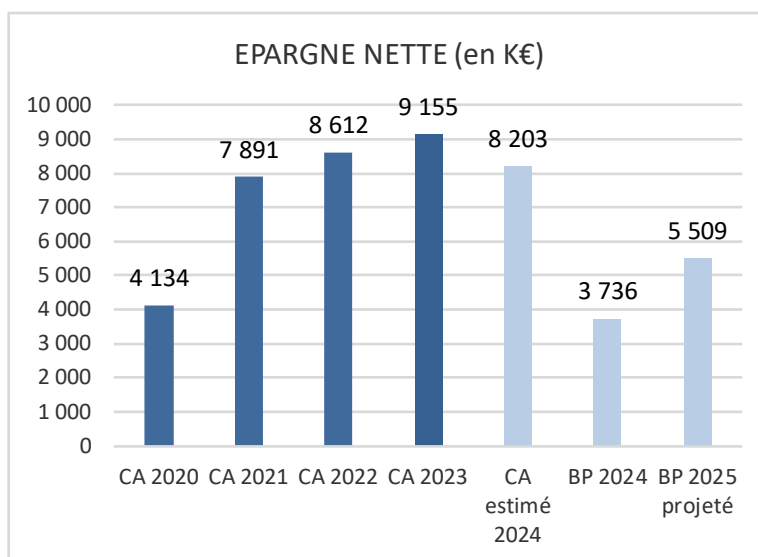
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Recettes réelles de fonctionnement	74 133	79 903	81 255	85 645	88 622	94 015
Dépenses réelles de fonctionnement	70 348	71 937	73 351	77 726	79 686	82 576
<b>Epargne brute</b>	<b>3 785</b>	<b>7 966</b>	<b>7 904</b>	<b>7 919</b>	<b>8 936</b>	<b>11 439</b>



## 3) L'épargne nette

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA estimé 2024
Epargne brute	7 993	11 856	13 046	13 611	12 911
Remboursement du capital de la dette	3 859	3 965	4 434	4 456	4 708
<b>Epargne nette</b>	<b>4 134</b>	<b>7 891</b>	<b>8 612</b>	<b>9 155</b>	<b>8 203</b>

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Epargne brute	3 785	7 966	7 904	7 919	8 936	11 439
Remboursement du capital de la dette	5 569	4 200	4 702	5 101	5 200	5 930
<b>Epargne nette</b>	<b>-1 785</b>	<b>3 766</b>	<b>3 202</b>	<b>2 818</b>	<b>3 736</b>	<b>5 509</b>



## IV. Le projet de territoire : « Grand Belfort 2030 »

### A. La poursuite d'investissements structurants

Le Grand Belfort s'est doté d'une feuille de route pour les huit années à venir à travers le projet de territoire « Belfort 2030 », voté lors du conseil communautaire du 11 juillet 2022.

Les élus et les directions du Grand Belfort travaillent depuis à sa mise en œuvre et à la réalisation des actions qui ont été retenues à travers 5 piliers :

- Accompagner le développement du tissu économique et l'inscrire dans l'économie de demain pour développer l'emploi.
- Faire du Grand Belfort un territoire d'excellence environnementale en relevant le défi des grandes transitions.
- Un aménagement du territoire harmonieux et équilibré entre ville et campagne.
- Renforcer l'attractivité et la qualité de vie grâce aux sports et aux loisirs, à la culture et au tourisme.
- Agir au sein des différentes échelles territoriales.

Les 18 grandes orientations retenues mettent en avant à la fois, les enjeux d'avenir nécessaires au développement du Grand Belfort mais également ses forces et ses atouts qu'il convient de valoriser et de faire fructifier.

Le budget prévoira la continuité des actions engagées autour des grands enjeux d'avenir de notre territoire, à savoir, le développement économique, l'environnement, l'aménagement et l'attractivité du territoire pour un montant évalué à 26M€, dont 9M€ d'opérations pour compte de tiers (projet écocampus).

Le budget 2025, à travers ces axes prédéfinis, prévoira les principaux investissements suivants :

Développer les zones d'activités pour les emplois de demain :

- Poursuite de l'aménagement de la ZAC de l'Aéroparc (aménagement des pistes, augmentation de la puissance électrique, compensations environnementales, aménagement des terrains).
- Clôture de la concession de la ZAC des Tourelles et reprise par Grand Belfort des deux terrains non commercialisés.
- Poursuite de la réflexion de la création d'une cité de l'innovation au Techn'Hom autour des problématiques d'avenir sur l'énergie et sa décarbonation (acquisition d'une partie du bâtiment 14 au Techn'hom à l'Etat).
- Poursuite du travail sur les friches pour dégager de nouvelles capacité d'accueil d'entreprises et la réflexion sur une nouvelle zone d'activité.

Pour la transition écologique et énergétique :

- Poursuite des études sur le projet « démonstrateur ville durable » sur le site du Techn'Hom (passage en commission de financement en 2025).
- Acquisition de matériel pour la collecte des déchets ménagers.
- Poursuite des travaux de renaturation de la Savoureuse dans le cadre de la GEMAPI.
- Aménagement de pistes cyclables

A noter que dans le bilan d'aménagement de la ZAC de l'Aéroparc, il est prévu 2,7 M€ au titre des mesures de compensations environnementales et agricoles, qui seront versées entre 2021 et 2026.

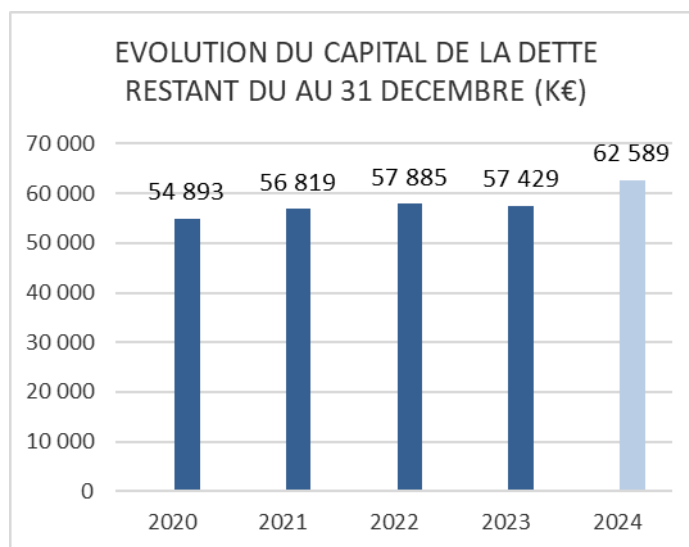
Pour un aménagement du territoire par des équipements structurants :

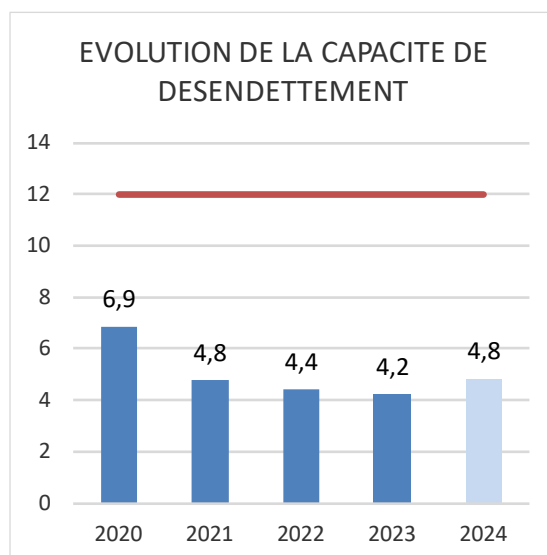
- Poursuite des travaux du projet Ecocampus, projet de réhabilitation d'envergure du pôle universitaire autour de l'UTBM, de l'IUT et de l'UFR STGI. Les travaux pour la nouvelle chaufferie et le bâtiment C devraient se terminer en 2025.
- Participation à la réalisation de la nouvelle fourrière animale sur la commune de Danjoutin
- Poursuite du PLH.
- Participation à l'aménagement de la RD 437.
- Participation à l'aménagement de la RN 19.
- Fond de concours pour l'aménagement de terrains synthétiques de football (commune de Larivière).
- Fin des travaux à l'annexe du Conservatoire à Châtenois les Forges.

A ces principaux projets, viendront s'ajouter l'enveloppe annuelle de 1 M€ du fonds d'aide aux communes, une enveloppe de 1 M€ pour le renouvellement des véhicules et les 4 M€ de dépenses récurrentes autour des moyens de services, des équipements des grands équipements sportifs et culturels, l'entretien de la voirie communautaire, et des différentes missions comme l'accueil des gens du voyage, l'habitat, les eaux pluviales, l'enseignement supérieur et la recherche, ....

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>17 366 928 €</b>	<b>10 295 750 €</b>	<b>12 666 341 €</b>	<b>10 645 000 €</b>	<b>7 130 000 €</b>	<b>7 130 000 €</b>
<b>investissements récurrents sur cibles</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>
éco campus Bat C (204)	65 200 €					
éco campus Chauffage (204)	450 859 €					
éco campus Bat F (204)			708 992 €			
éco campus Bat Energie (204)			1 000 000 €	1 000 000 €		
ZAC de l'Aéroparc	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	2 365 000 €		
ZAC des Tourelles	1 240 300 €					
Projet Motricité (achat de locaux)	900 000 €					
Refuge SPA	2 426 319 €					
synagogue Foussemagne	80 000 €	700 000 €	677 349 €			
programme GEMAPI	1 164 250 €	275 750 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €
aménagement de la RD 437	265 000 €					
aménagement de la RN 19	200 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €		
pistes cyclables	185 000 €					
fond d'aide aux communes	660 000 €	560 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
fond de concours paysage	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
valorisation patrimoine communautaire	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
fond concours terrains synthétiques	200 000 €	200 000 €				
GFU + matériel écoles	650 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
CRD Châtenois Les Forges	530 000 €					
travaux Goutte Chenau	240 000 €					

## B. Projection de la dette





Le Grand Belfort, en poursuivant sa politique d'investissement sur les actions structurantes nécessaires au développement de son territoire, tant sur les grands équipements que sur l'aménagement de son territoire en agissant notamment pour la transition écologique et environnementale, et particulièrement pour l'action économique, véritable enjeu pour maintenir et développer les emplois de demain en Nord Franche-Comté, connaîtra encore une progression de son endettement.

Mais toujours en maintenant une grande vigilance sur sa capacité de désendettement afin de ne pas mettre en difficulté la collectivité. Actuellement, ce ratio est de 4,8 ans et il reste en deçà de la zone d'alerte située entre 10 et 12 ans.

Par ailleurs, selon les critères de la Charte Gissler, la dette est très sécurisée avec 100% de son encours classé en indice 1A (très peu sensible au risque de taux).

## Charte Gissler

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Indices sous-jacents</b>	Nombre de produits	44	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	62 588 575 €	-	-	-	-	-
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.

Etat généré au 31/12/2024

## V. Le service public des déchets ménagers

		BP 2024	CA estimé 2024	BP 2025 projeté dont reports
Charges d'exploitation	Traitement - incinération	4 706 867	4 631 215	4 924 867
	Dépenses de personnel	4 609 000	4 900 496	4 999 000
	Entretien des véhicules	1 401 145	1 396 605	1 396 153
	Traitement - divers	1 215 000	1 134 967	1 350 000
	Collecte - tri	1 000 000	1 472 233	1 200 000
	Prestation collecte	880 000	387 477	1 200 000
	<i>dont biodéchets</i>	330 000	356 786	550 000
	Collecte - transport déchetteries	700 000	557 127	720 000
	Frais généraux	456 200	496 915	769 400
	<i>dont remboursement emprunt</i>	-	-	219 000
	Prévention communication	126 500	116 743	126 500
Autres charges	353 000	224 763	527 000	
	<b>15 447 712</b>	<b>15 318 540</b>	<b>17 212 920</b>	
Investissements courants	Acquisition de véhicules	1 988 000	1 290 879	3 594 407
	bacs, composteurs, conteneurs et bennes	1 000 000	1 364 706	1 281 528
	Projet déchetterie de Danjoutin (terrain)	750 000	-	570 000
	Projet déchetterie de Sermamagny (terrain)	-	-	15 000
	Matériels divers	510 000	76 653	1 006 373
	Travaux déchetteries	429 000	244 054	440 746
	<i>dont études</i>	150 000	-	100 000
	Subventions versées	3 000	-	3 000
	remboursement en capital	-	-	380 000
Divers	138 000	47 942	60 106	
	<b>4 818 000</b>	<b>3 024 234</b>	<b>7 351 160</b>	
Recettes en atténuation	Aides éco-organismes, CITEO, ADEME, AAP	1 900 000 €	2 128 867 €	1 600 000 €
	Produits des services	400 000 €	0 €	350 000 €
	FCTVA	599 500 €	605 002 €	407 500 €
	Autres produits	380 000 €	416 158 €	900 000 €
		1 600 €	31 210 €	500 €
	<b>3 281 100 €</b>	<b>3 181 237 €</b>	<b>3 258 000 €</b>	
Emprunts	0 €	0 €	5 600 000 €	
<b>Besoin d'équilibre du service des Déchets Ménagers emprunt compris</b>		<b>16 984 612 €</b>	<b>15 161 538 €</b>	<b>15 706 080 €</b>
<b>Montant de la TEOM estimée</b>		<b>14 864 148 €</b>	<b>14 965 164 €</b>	<b>15 699 010 €</b>
<b>Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM</b>		<b>87,5%</b>	<b>98,7%</b>	<b>100,0%</b>

Le taux de couverture de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers (TEOM) ne doit pas dépasser 115%.

Les budgets étant élaborés sur des prévisions de recettes et de dépenses, l'appréciation finale du taux de couverture ne peut se faire qu'à l'arrêt du Compte Financier Unique.

L'activité déchets ménagers subit également le même contexte impactant le budget principal. Au niveau des dépenses de fonctionnement, les mesures s'appliquant aux dépenses de personnel (hausse de la CNRACL etc...) participent à une hausse prévisionnelle de ce poste de dépense, qui devrait être proche de 8 % par rapport au BP précédent (+ 390 K€).

Les autres dépenses de fonctionnement continuent de subir la hausse des coûts liés au traitement des déchets, qu'il s'agisse des dépenses acquittées aux fournisseurs ou des coûts répercutés par le SERTRID. La hausse prévue des charges à caractère général est de l'ordre de 13 % soit près de 1,2 M€ et concerneront les dépenses de collecte, d'incinération, de maintenance et nettoyage des conteneurs dont la quantité et la nature augmente.

La mise en place des bio déchets imposée par l'Etat participe fortement à la hausse des couts de fonctionnement et d'investissement de l'activité (achats des bacs, transport, nettoyage...).

Les dépenses d'investissement sont principalement marquées par la durée des délais de réception des véhicules. Près de 5 M€ de dépenses d'investissement dont 4 M€ de véhicules et bennes et conteneurs, se rapportent aux commandes des exercices précédents et se traduiront par des dépenses en 2025.

Si la réception de ces véhicules permettra la diminution de certaines dépenses (location générée par les pannes du parc), elles contribuent à un investissement très soutenu mais néanmoins nécessaire qui sera proposé sur 2025 (plus de 7 M€ incluant les restes à réaliser, comparé à une moyenne annuelle de 2,5M€ sur les quatre dernières années).

La TEOM est, par nature, la principale recette finançant l'activité déchets ménagers. Au même titre que la taxe foncière, son dynamisme (+1,7 % en 2025) sera bien moindre que les années précédentes, alors que l'ensemble des postes de dépenses est à la hausse.

La TEOM est une recette affectée destinée à couvrir uniquement le besoin de financement de l'activité déchets ménagers. Tout besoin de financement de cette activité non couvert par la TEOM pèserait sur le budget principal, ce qui n'est pas conforme à l'esprit du mode de financement.

La poursuite sur les années ultérieures d'un faible dynamisme de la TEOM, conjuguée à la hausse subie et prévisionnelle des dépenses pose la question de l'adéquation des recettes et des dépenses.

Pour autant, les autres recettes de fonctionnement (participation des éco-organismes, et vente de matériaux) constituent des recettes complémentaires substantielles (2,5 M€ sur les 4 derniers exercices). Mais, compte tenu du contexte incertain de ces dernières (variation des cours de rachat des matériaux et absence de visibilité des engagements des éco organismes), elles sont prévues en baisse de près de 550 K€ sur 2025 par rapport au BP 2024. Cette perte est supérieure à la hausse automatique de la TEOM.

Ces différents facteurs combinés (évolution négative marquée de la section de fonctionnement de près de – 2 M€, et niveau investissement soutenu) se traduiraient par :

- L'inscription d'un emprunt de 5,6 M€ destiné à financer l'investissement et lisser l'impact sur les années futures. Ce financement générera des dépenses financières sur 2025 et les exercices suivants.
- Une augmentation mesurée du taux de TEOM de l'ordre de 3 %, justifiée par une nécessaire indexation de cette taxe au regard des charges supportées.

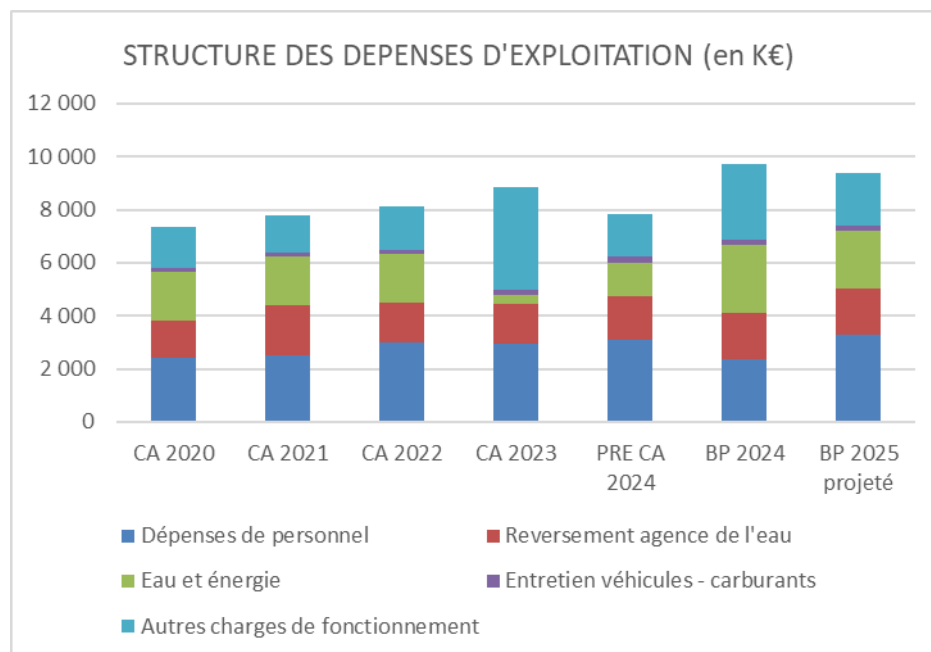
# VI. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

## A. Budget annexe de l'eau

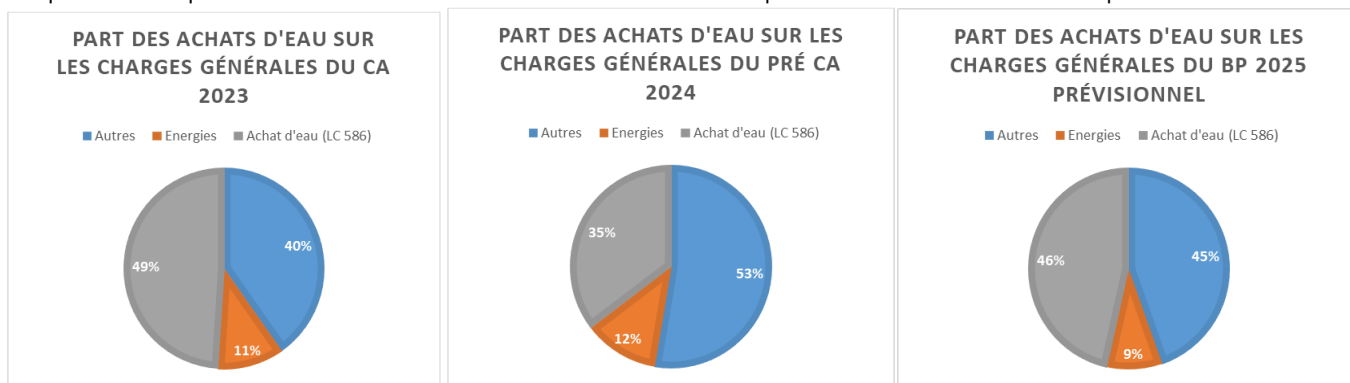
Le périmètre d'activité du budget annexe eau est inchangé depuis 2018, date à laquelle les communes appartenant au Syndicat des Eaux de la Saint-Nicolas et la commune de Bessoncourt ont été intégrés. L'ensemble des opérations est assujéti à la TVA, l'ensemble des données présentées sont donc hors taxe.

### Les dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses du budget Eau regroupent l'ensemble des frais nécessaires à l'activité du service public. Le budget se caractérise par la proportion des achats d'eau qui représentait plus de 50 % des dépenses réelles de fonctionnement au CA 2023. Les précipitations enregistrées en 2024 combinées aux négociations menées avec PMA, principal fournisseur en eau, se traduiront par une forte baisse des achats d'eau au CA 2024 (-1 M€). Le budget 2025 sera basé sur une moyenne des dépenses 2023 et 2024 (- 230 K€ par rapport au BP 2024). Couplées à la baisse attendue des dépenses d'électricité (- 125 K€), les dépenses de charges à caractère général sont projetées en légère baisse sur 2025.



Comparaison de la part des achats d'eau et de fluides entre le réalisé 2023 et le prévisionnel 2025 sur le total du chapitre 011

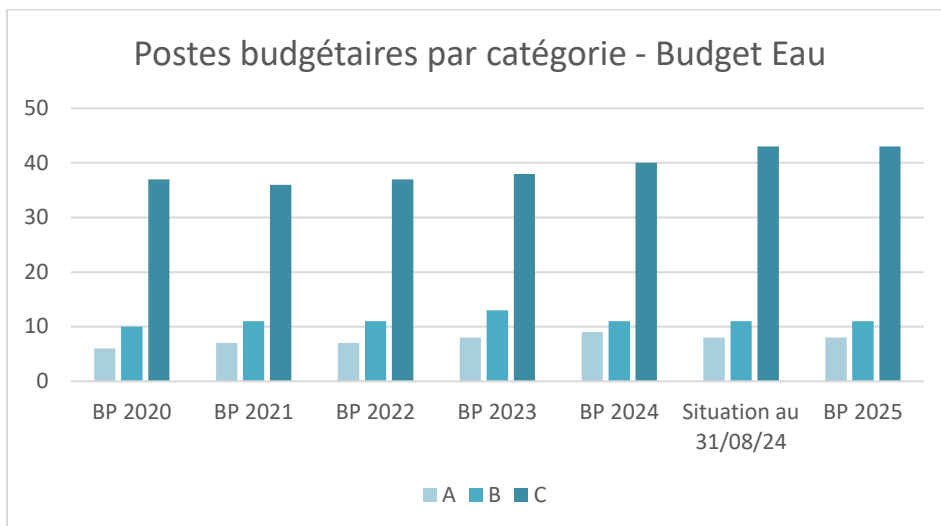


### Eléments concernant les dépenses de personnel

Les effectifs de la Direction assainissement est constitué de 52 équivalent temps plein **soit 62 postes budgétaires**.

La répartition des postes budgétaires par catégorie est la suivante :

Catégorie	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Situation au 31/08/24	BP 2025
<b>A</b>	6	7	7	8	9	8	8
<b>B</b>	10	11	11	13	11	11	11
<b>C</b>	37	36	37	38	40	43	43



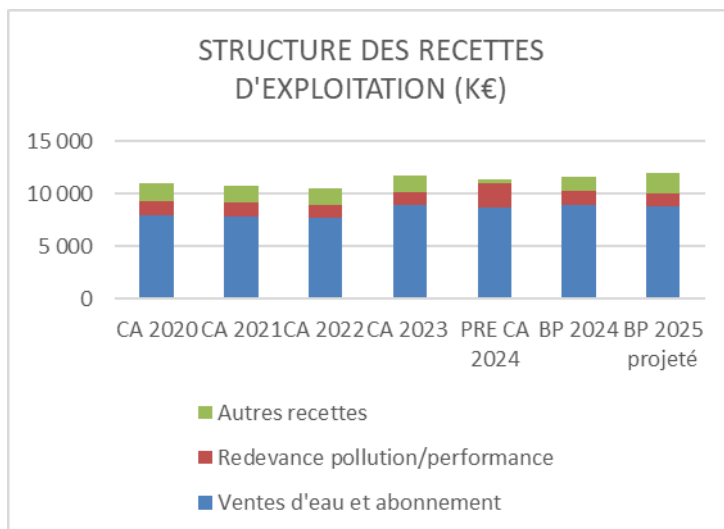
Les mouvements des postes budgétaires, au titre de l'année 2024, sont indiqués ci-dessous :  
Création de deux postes :

- Un poste d'ingénieur en catégorie A ;
- Un poste de releveur en catégorie C.

Suppression d'un poste de catégorie A suite à une nouvelle affectation.  
Reclassement de deux postes de catégorie C.

## Les recettes réelles d'exploitation

Les recettes perçues par le budget eau sont essentiellement constituées de la facturation émise en direction des usagers au titre de la consommation d'eau.



Le maintien des recettes de fonctionnement compte tenu de la tendance à la baisse de consommation des usagers nécessite des actualisations des tarifs.

Pour le budget de l'eau, le maintien du niveau d'épargne doit également permettre de financer le projet de nouvelle station de traitement, dont la réhabilitation est indispensable au maintien de la qualité offerte aux usagers et de la sécurisation de la production d'eau.

Un ajustement très modéré des tarifs sera proposé au titre de 2025 de 2 %.

En plus des effets directs de l'inflation, des coûts de l'énergie, du besoin de plus en plus récurrent et important des achats d'eau à PMA, le sujet des investissements d'avenir restet plus que jamais à prendre en considération :

- Structure du réseau vieillissant.
- La station de production d'eau arrivant en fin de cycle.
- Le besoin nécessaire en recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau.

Pour le budget de l'eau, le maintien du niveau d'épargne doit donc permettre de financer notamment le projet de nouvelle station de traitement dont le cout prévisionnel est de 10 M€.

## Le programme d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget eau s'élèvent à 4,6 M€ au CA 2023 et 2024, en forte augmentation par rapport aux exercices précédents.

Les principaux axes, dans la continuité des programmes précédents, portent sur :

- L'amélioration et le renouvellement du réseau et des équipements.
- L'amélioration de l'efficacité réseaux pour réduire les pertes.
- Le renouvellement des compteurs et des modules de radios relèves.
- Le renouvellement des loggers ( pré localisateurs de fuites)
- Travaux sur le réseau électrique de la zone de captage.
- Réparation des casses sur conduites et branchements.

- Achat de matériel

Une opération importante concernant l'UPEP est prévue dans les années à venir. Celle-ci arrivant en fin de cycle, un programme complet de rénovation-modernisation va être entrepris sur la période 2025-2028 pour un montant total estimé à 10 M€.

La sécurisation de l'approvisionnement en eau et la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement est toujours à l'étude, notamment en lien avec le Pôle métropolitain.

### Les ratios de gestion

Comme pour le budget principal, la reprise du résultat 2024 estimé est intégré dans les recettes 2025 (les opérations de clôture en journée complémentaire sont toujours en cours de réalisation avec le Trésorier municipal).

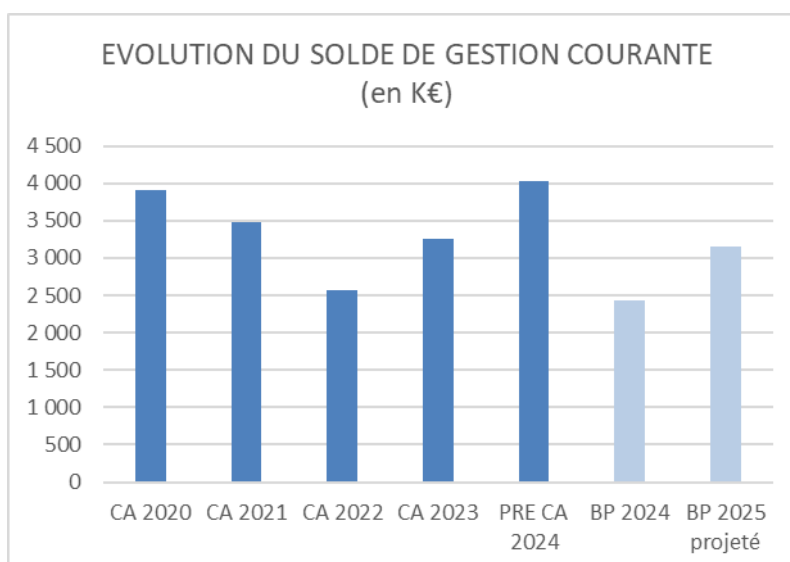
### Le solde de gestion courante :

Avec l'augmentation du tarif de l'eau, le budget arriverait à maintenir son niveau de solde de gestion courante au BP 2025 à hauteur de celui constaté au BP 2024.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PRE CA 2024	
Recettes de gestion du service	10 808	10 670	10 393	11 713	11 386	
Dépenses de gestion du service	6 896	7 192	7 824	8 461	7 362	
<b>Solde de gestion du service</b>	<b>3 912</b>	<b>3 478</b>	<b>2 570</b>	<b>3 252</b>	<b>4 024</b>	

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Recettes de gestion du service	10 283	10 556	10 664	11 659	11 572	11 470
Dépenses de gestion du service	7 664	7 547	7 546	8 676	9 133	8 810
<b>Solde de gestion du service</b>	<b>2 619</b>	<b>3 008</b>	<b>3 118</b>	<b>2 983</b>	<b>2 439</b>	<b>2 660</b>
Résultat anticipé 2024						488
<b>Solde de gestion corrigé</b>						<b>3 148</b>

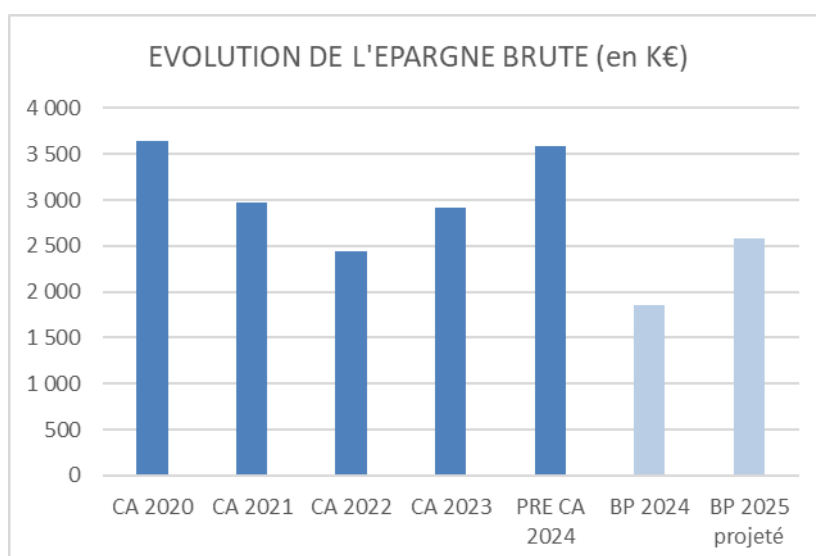


### L'épargne brute

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PRE CA 2024	
Recettes réelles d'exploitation	10 987	10 743	10 560	11 791	11 408	
Dépenses réelles d'exploitation	7 341	7 770	8 125	8 868	7 817	
<b>Epargne brute</b>	<b>3 646</b>	<b>2 973</b>	<b>2 435</b>	<b>2 923</b>	<b>3 591</b>	

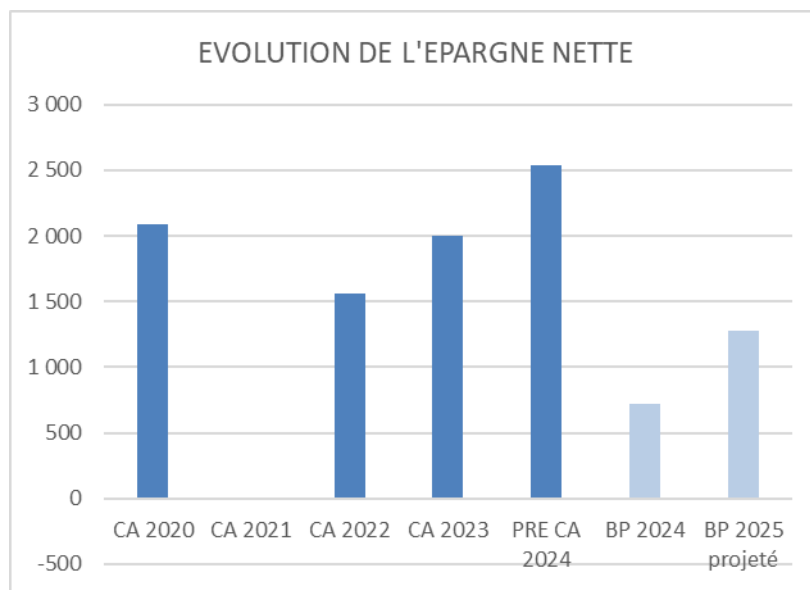
  

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Recettes réelles d'exploitation	10 283	10 605	10 692	11 687	11 594	11 960
Dépenses réelles d'exploitation	8 195	8 471	8 037	9 245	9 732	9 378
<b>Epargne brute</b>	<b>2 087</b>	<b>2 134</b>	<b>2 655</b>	<b>2 442</b>	<b>1 862</b>	<b>2 582</b>



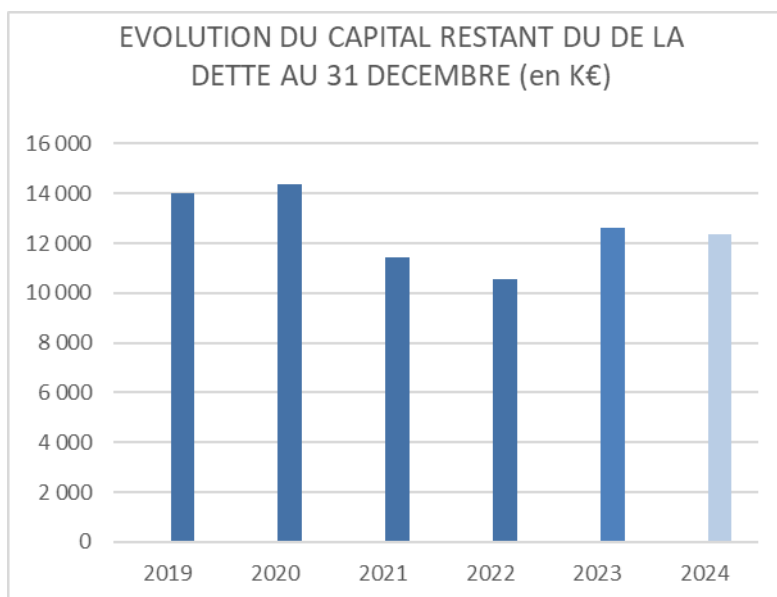
## L'épargne nette

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PRE CA 2024	
Epargne brute	3 646	2 973	2 435	2 923	3 591	
Remboursement du capital de la dette	1 555	2 977	877	926	1 051	
<b>Epargne nette</b>	<b>2 091</b>	<b>-4</b>	<b>1 558</b>	<b>1 997</b>	<b>2 540</b>	
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Epargne brute	2 087	2 134	2 655	2 442	1 862	2 582
Remboursement du capital de la dette	1 680	1 200	1 001	1 100	1 140	1 300
<b>Epargne nette</b>	<b>407</b>	<b>934</b>	<b>1 654</b>	<b>1 342</b>	<b>722</b>	<b>1 282</b>



L'épargne nette avec l'augmentation du tarif de l'eau et la reprise du résultat 2024 progresserait pour maintenir une capacité d'autofinancement de 1,2 M€ en 2025.

## Evolution du capital de la dette



La dette du budget annexe de l'eau se stabilise autour de 12 M€ en moyenne ces 6 dernières années.

## La charte de bonne conduite Gissler

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	26	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	12 354 709 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.  
Etat généré au 31/12/2024

La dette du budget annexe Eau est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

## B. Budget annexe de l'assainissement

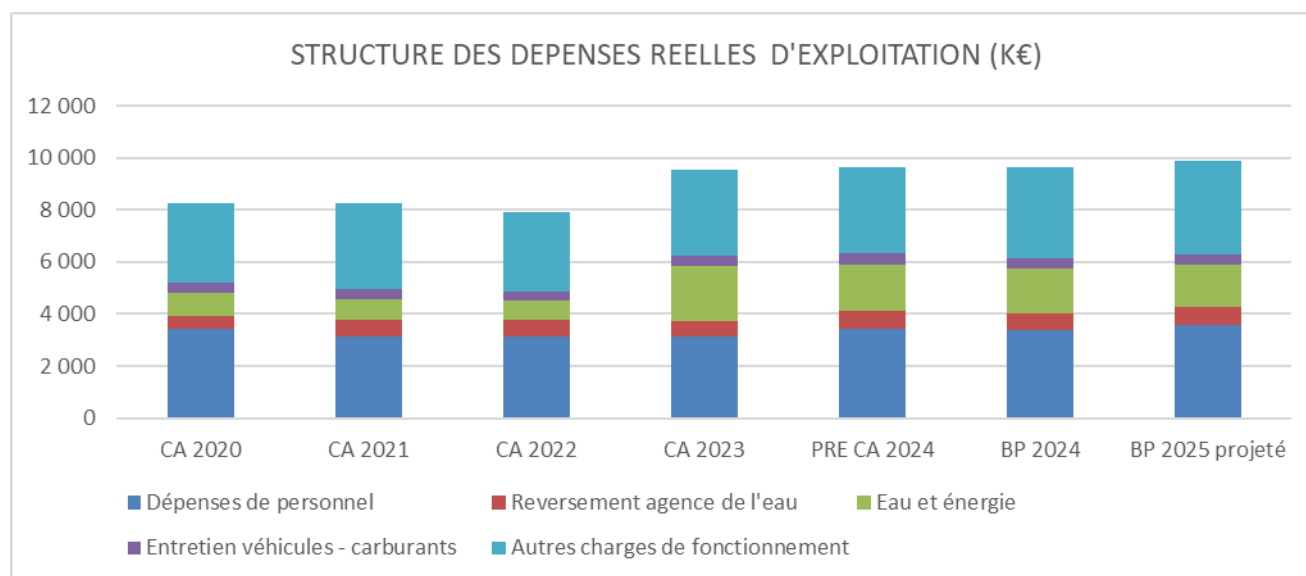
Le périmètre d'activité du budget annexe assainissement est inchangé depuis la création de Grand Belfort communauté d'agglomération.

### Les dépenses réelles d'exploitation

Comme pour le budget de l'Eau et comme pour les exercices antérieurs, le budget de l'assainissement est marqué par la baisse de la consommation des usagers.

L'objectif pour les années à venir est de continuer à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement en maintenant un périmètre constant d'activité et de qualité de service.

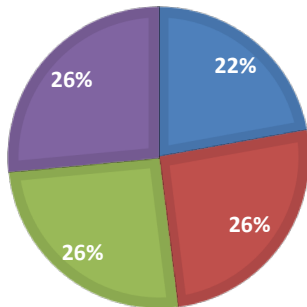
Certains postes pour lesquels la collectivité subit les variations impactent des dépenses de fonctionnement. La hausse des coûts de l'énergie a ainsi fortement impacté le budget assainissement dès 2023. En 2025, la part des dépenses consacrées aux fluides restera encore à un niveau très supérieur à ceux connus avant 2023. Les dépenses de fluides représentaient jusque-là environ 25% des charges à caractère général. En 2024, elles devraient représenter environ 43%. Sur 2025 les dépenses d'énergie devraient représenter environ 39% du budget. Les dépenses liées aux transports de boues augmenteront et devraient atteindre 22% des dépenses à caractère général (chapitre 011).



Comparaison sur la part des fluides entre le réalisé 2021 et le prévisionnel 2024 sur le total du chapitre 011 :

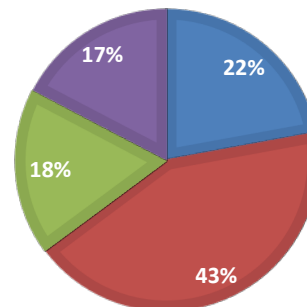
**PART DES FLUIDES SUR LES CHARGES GÉNÉRALES DU CA 2021**

- Autres
- Energies
- 604 Transports
- 6287 Flux et remboursements de frais



**PART DES FLUIDES SUR LES CHARGES GÉNÉRALES DU PRÉ CA 2024**

- Autres
- Energies
- 604 Transports
- 6287 Flux et remboursements de frais

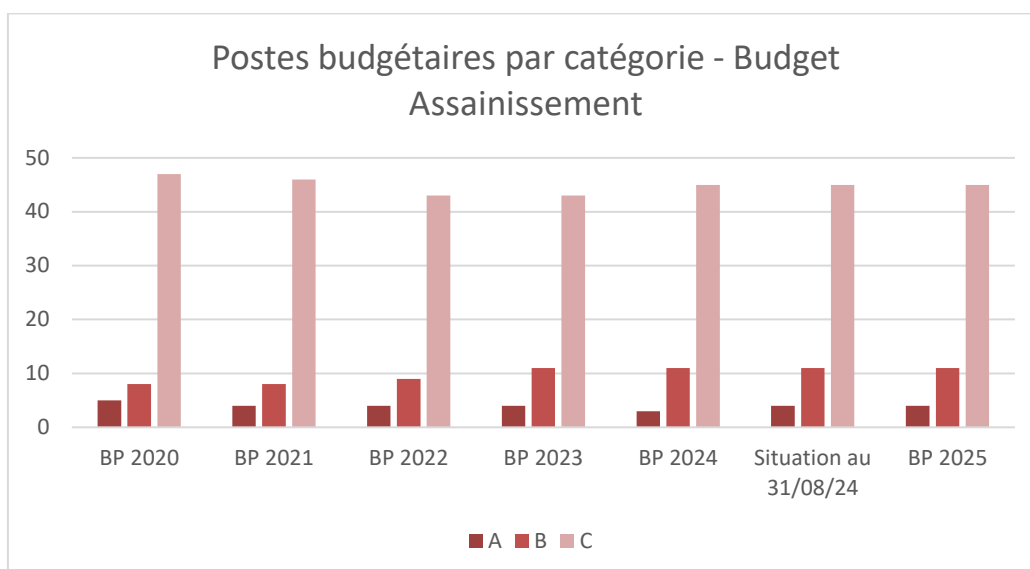


Éléments concernant les dépenses de personnel

Les effectifs de la Direction assainissement est constitué de 55 équivalent temps plein **soit 60 postes budgétaires**.

La répartition des postes budgétaires par catégorie est la suivante :

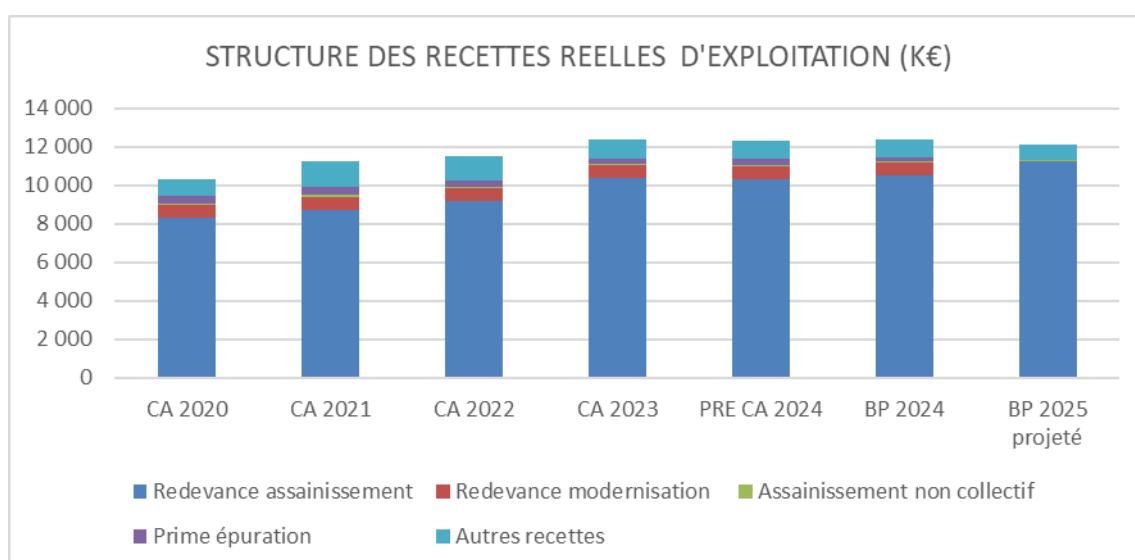
Catégorie	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Situation au 31/08/24	BP 2025
<b>A</b>	5	4	4	4	3	4	4
<b>B</b>	8	8	9	11	11	11	11
<b>C</b>	47	46	43	43	45	45	45



Les mouvements des postes budgétaires, au titre de l'année 2024, sont indiqués ci-dessous :

- Création d'un poste d'ingénieur territorial de catégorie A ;
- Création d'un poste de chauffeur-égoutier de catégorie C ;
- Suppression d'un poste de catégorie C.

### Les recettes réelles d'exploitation



L'évolution des recettes dépend de la consommation d'eau et des financements de l'Agence de l'Eau qui ont eu tendance à diminuer régulièrement ces dernières années. En 2025, les recettes de fonctionnement versées par l'Agence disparaîtront totalement, alors qu'elles représentaient une recette de 320 K€ au CA estimé 2024.

Face au rythme de croissance des dépenses d'exploitation et la baisse de consommation et des investissements structurants restant à réaliser, un ajustement des tarifs est proposé sur 2025 de 4 %.

## Le programme d'investissement

Les principaux axes, dans la continuité des programmes précédents, portent sur :

- L'amélioration et le renouvellement du réseau.
- L'amélioration de l'efficacité des UDEP (Belfort, Bavilliers, Trevenans....).
- La lutte contre les eaux claires parasites.
- Achat de matériel
- Raccordement des nouvelles constructions

Les grosses opérations prévues au cours de ce mandat portent sur :

- Réhabilitation de la STEP d'Essert-Bavilliers .
- L'interconnexion de la STEP de Denney.
- La gestion patrimoniale des locaux pour une optimisation des moyens.

## Les ratios de gestion

Comme pour le budget principal et le budget de l'Eau, la reprise du résultat 2024 estimé est intégrée dans les recettes 2025 (les opérations de clôture en journée complémentaire sont toujours en cours de réalisation avec le Trésorier municipal).

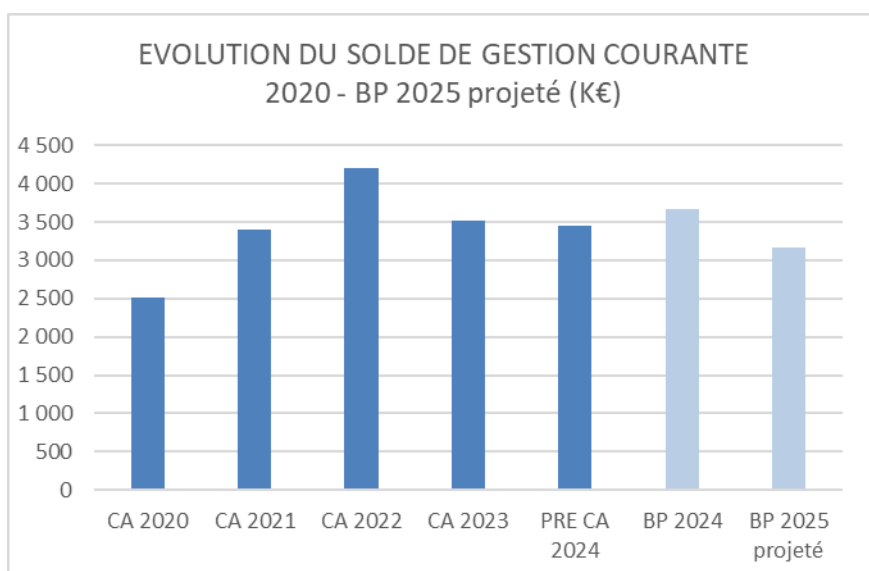
### Solde de gestion courante

Avec l'augmentation du tarif de l'assainissement et la reprise du résultat 2024, le solde de gestion courante pourrait se maintenir à hauteur de celui constaté au BP 2024.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PRE CA 2024	
Recettes de gestion du service	10 070	10 845	11 353	12 195	12 278	
Dépenses de gestion du service	7 562	7 439	7 151	8 678	8 830	
<b>Solde de gestion du service</b>	<b>2 508</b>	<b>3 406</b>	<b>4 202</b>	<b>3 517</b>	<b>3 448</b>	

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Recettes de gestion du service	10 028	10 921	11 017	12 561	12 296	12 113
Dépenses de gestion du service	7 777	7 984	7 942	9 371	8 631	8 946
<b>Solde de gestion du service</b>	<b>2 251</b>	<b>2 936</b>	<b>3 075</b>	<b>3 190</b>	<b>3 665</b>	<b>3 167</b>
Résultat anticipé 2024						712
<b>Solde de gestion corrigé</b>						<b>3 879</b>

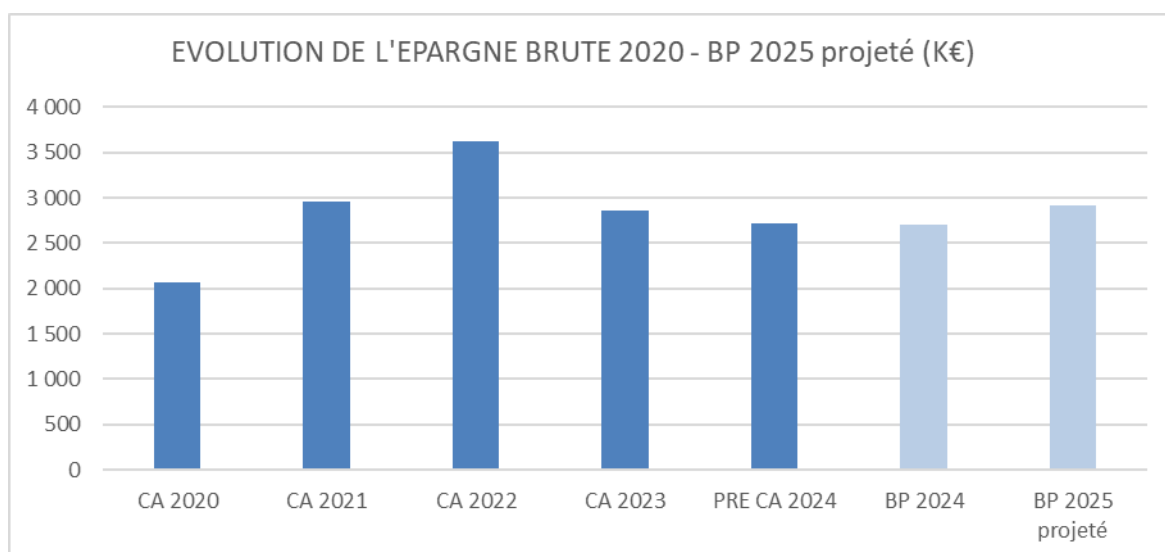


### Epargne brute

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PRE CA 2024	
Recettes réelles d'exploitation	10 321	11 233	11 547	12 381	12 359	
Dépenses réelles d'exploitation	8 260	8 281	7 922	9 527	9 644	
<b>Epargne brute</b>	<b>2 061</b>	<b>2 952</b>	<b>3 625</b>	<b>2 854</b>	<b>2 715</b>	

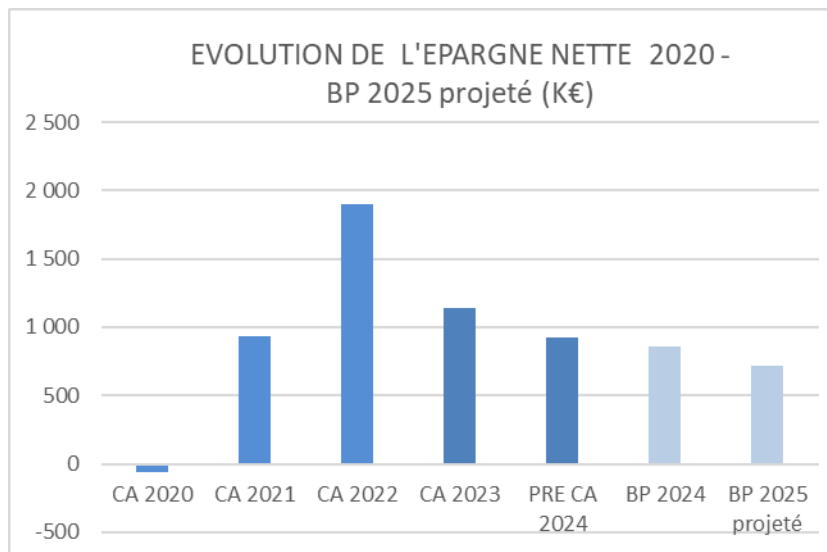
  

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Recettes réelles d'exploitation	10 073	11 170	11 147	12 691	12 367	12 825
Dépenses réelles d'exploitation	8 548	8 942	8 922	10 519	9 657	9 907
<b>Epargne brute</b>	<b>1 525</b>	<b>2 228</b>	<b>2 225</b>	<b>2 172</b>	<b>2 710</b>	<b>2 918</b>



## Épargne nette

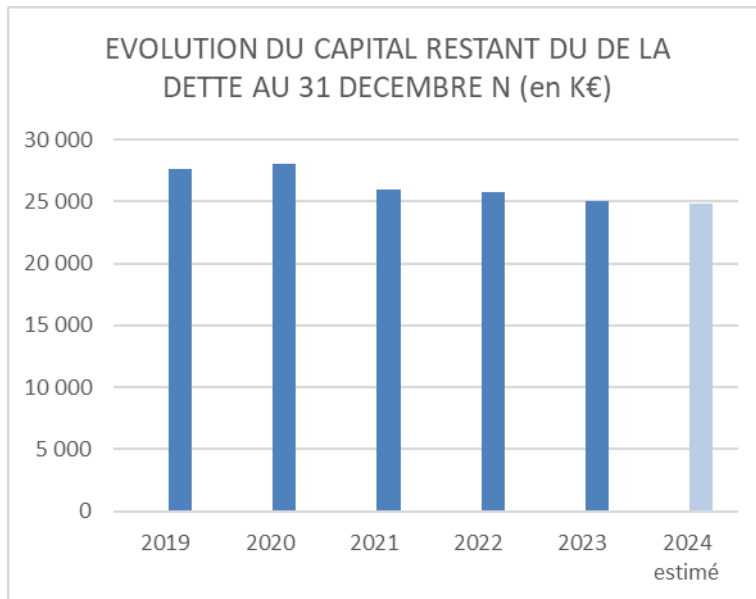
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	PRE CA 2024	
Epargne brute	2 061	2 952	3 625	2 854	2 715	
Remboursement du capital de la dette	2 120	2 016	1 723	1 710	1 795	
<b>Epargne nette</b>	<b>-59</b>	<b>936</b>	<b>1 902</b>	<b>1 144</b>	<b>920</b>	
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025 projeté
Epargne brute	1 525	2 228	2 225	2 172	2 710	2 918
Remboursement du capital de la dette	2 150	2 200	1 916	1 900	1 850	2 200
<b>Epargne nette</b>	<b>-625</b>	<b>28</b>	<b>309</b>	<b>272</b>	<b>860</b>	<b>718</b>



Le niveau d'épargne baisse légèrement par rapport à 2024, mais en amélioration par rapport aux années 2020-2023.

## Evolution du capital de la dette

L'encours de la dette est redescendu sous la barre des 25 M€ en 2024.



La charte de bonne conduite Gissler

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	34	-	-	-	-	-
	% de l'encours	99,30%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	24 607 132 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	0,70%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	174 058 €	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.  
Etat généré au 31/12/2024

La dette du budget assainissement est classée pour 99,30% en indice 1A signifiant qu'elle n'est pas sensible au risque de taux.

## **C. Lotissement artisanal Les Errues**

Pour mémoire, ce budget a été clôturé en 2024 compte tenu de la vente des parcelles signées en 2023 et le remboursement de l'emprunt y afférent en 2024.

# Annexes

## Éléments sur la dette du Budget Principal

### Synthèse de votre dette au 31/12/2024 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
62 588 575 €	2,22%	11 ans et 10 mois	6 ans et 4 mois	44

État généré au 31/12/2024

### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	44	62 588 575 €	2,22%
<b>Total dette</b>	<b>44</b>	<b>62 588 575 €</b>	<b>2,22%</b>

État généré au 31/12/2024

### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	46 025 196 €	73,54%	1,71%
Variable	16 105 874 €	25,73%	3,65%
Livret A	457 504 €	0,73%	4,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>62 588 575 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,22%</b>

État généré au 31/12/2024

### Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	22 982 803 €	36,72%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	9 500 000 €	15,18%
CREDIT MUTUEL	7 355 035 €	11,75%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	6 884 038 €	11,00%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 650 486 €	10,63%
BANQUE POPULAIRE	4 426 340 €	7,07%
SOCIETE GENERALE	2 700 000 €	4,31%
CAISSE D'EPARGNE	2 089 873 €	3,34%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>62 588 575 €</b>	<b>100,00%</b>

État généré au 31/12/2024

## Éléments sur la dette du Budget Eau

### Synthèse de votre dette au 31/12/2024 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
12 354 709 €	2,58%	11 ans et 10 mois	6 ans et 2 mois	26

État généré au 31/12/2024

### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	26	12 354 709 €	2,58%
<b>Total dette</b>	<b>26</b>	<b>12 354 709 €</b>	<b>2,58%</b>

État généré au 31/12/2024

### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	10 359 699 €	83,85%	2,26%
Variable	725 375 €	5,87%	4,08%
Livret A	1 269 635 €	10,28%	4,31%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>12 354 709 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,58%</b>

État généré au 31/12/2024

### Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	7 020 236 €	56,82%
CAISSE D'EPARGNE	1 280 410 €	10,36%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 269 635 €	10,28%
CREDIT MUTUEL	1 038 767 €	8,41%
BANQUE POPULAIRE	879 736 €	7,12%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	733 333 €	5,94%
Autres prêteurs	132 592 €	1,07%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>12 354 709 €</b>	<b>100,00%</b>

État généré au 31/12/2024

## Eléments sur la dette du Budget Assainissement

### Synthèse de votre dette au 31/12/2024 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
24 781 190 €	2,91%	12 ans et 7 mois	6 ans et 9 mois	35

État généré au 31/12/2024

### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	35	24 781 190 €	2,91%
<b>Total dette</b>	<b>35</b>	<b>24 781 190 €</b>	<b>2,91%</b>

État généré au 31/12/2024

### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	16 093 241 €	64,94%	2,30%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	8 513 891 €	34,36%	4,05%
Barrière	174 058 €	0,70%	3,64%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>24 781 190 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,91%</b>

État généré au 31/12/2024

### Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	9 213 511 €	37,18%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 327 860 €	29,57%
CAISSE D'EPARGNE	6 739 553 €	27,20%
CREDIT MUTUEL	1 454 228 €	5,87%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	46 038 €	0,19%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>24 781 190 €</b>	<b>100,00%</b>

État généré au 31/12/2024